

RAPPORT ANNUEL 2002



SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

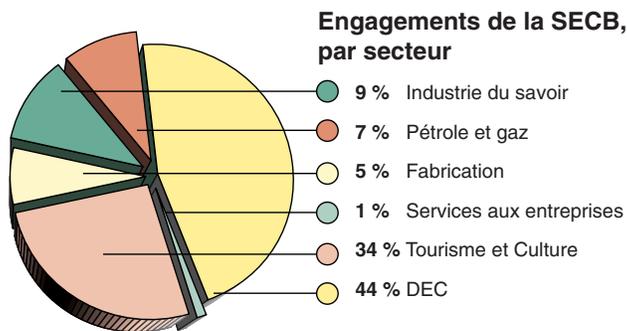
Canada

Principaux indicateurs de rendement de la SECB **Bref aperçu**

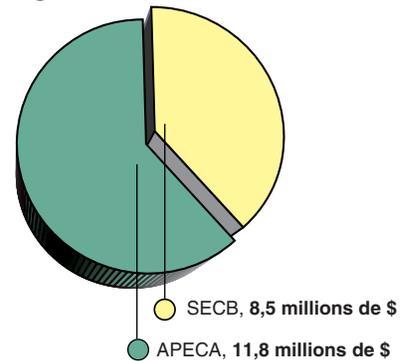
Sommaire de projet – Niveaux d'activité en 2001-2002

	Programmes de la SECB	Tous les programmes (APECA et SECB)
Nombre total de projets	58	157
Valeur totale en dollars des engagements	6 886 249 \$	17 548 367 \$
Valeur totale en dollars des leviers financiers	8 480 148 \$	20 264 790 \$
Nombre total (estimatif) d'emplois créés	68*	308
% de l'aide - Projets commerciaux	19 %	43 %
% de l'aide - Projets non commerciaux et CLDE	81 %	57 %
% de contributions remboursables	18 %	43 %
% de contributions non remboursables	82 %	57 %

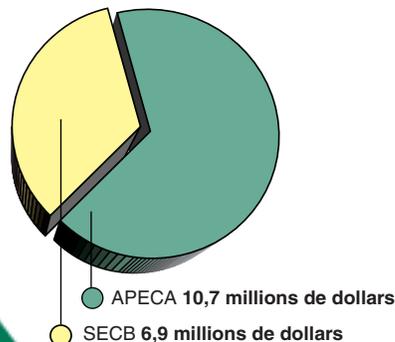
* Majorité des fonds de la SECB investis dans l'infrastructure communautaire stratégique, qui ne donne pas lieu à une création immédiate d'emplois.



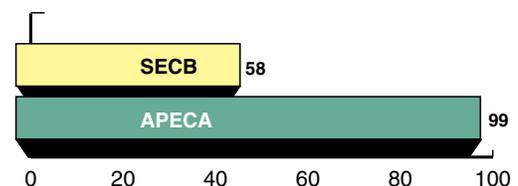
Nouveaux investissements grâce à l'APECA et à la SECB



Engagements de l'APECA et de la SECB



Nombre de projets de l'APECA et de la SECB



L'honorable Gerry Byrne, c.p., député
Ministre d'État,
Société d'expansion du Cap-Breton et
Agence de promotion économique du
Canada atlantique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'expansion du Cap-Breton pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2002.

Le rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*. Il renferme notamment les états financiers annuels de la Société ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration
de la Société d'expansion du Cap-Breton,



Dennis Wallace

Table des matières

Principaux indicateurs de rendement de la SECB – Bref aperçu	2
Mot du président	4
Mot du directeur général	5
Équipe de la haute direction	6
Profil de la Société	7
Activités et réalisations	8
Activités stratégiques	10
Pôles d'activités de développement	25
Conjoncture économique	34
Rapport et analyse de la direction	37
États financiers	40
Ressources humaines	53
Responsabilité sociale de la Société	55
Conseil d'administration	58
Régie de la Société	59

Mot du président

Dennis Wallace, président



Je suis très heureux de pouvoir contribuer au Rapport annuel de 2001-2002 de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), puisque je n'ai été nommé président qu'à l'automne de 2001. La Société représente le gouvernement du Canada et joue un rôle important auprès de la collectivité, qui s'efforce de bâtir une économie diversifiée malgré des changements structurels importants.

En 2001, le gouvernement du Canada a décidé de mettre fin aux activités de DEVCO, et le gouvernement provincial, à celles de SYSCO. Ces décisions marquaient la fin de la production du charbon et de l'acier au Cap-Breton. La perte de 2 300 emplois bien rémunérés portait un coup dur à cette collectivité, où le taux de chômage est depuis des décennies bien supérieur à la moyenne provinciale et nationale. La base de l'économie locale venait de s'effondrer. Il devenait donc d'autant plus urgent d'assurer la relance économique de l'Île du Cap-Breton, ce qui met en évidence l'importance du rôle de développement de la SECB.

La SECB est bien placée pour répondre aux besoins de la collectivité. Depuis ma nomination au poste de président du conseil, j'ai été impressionné par le dévouement et la détermination du personnel à l'égard de la revitalisation de l'Île. Comme les membres du personnel font également partie de la collectivité, la réussite de la Société leur tient à cœur. Ils comprennent très bien la collectivité qu'ils servent. Les citoyens de l'Île du Cap-Breton et de Mulgrave ont fait du développement économique leur priorité, et, grâce aux programmes et aux services de la SECB, la population locale sent que le gouvernement fédéral investit en elle.

À titre de président, je suis heureux de travailler avec un groupe de représentants de la collectivité du Cap-Breton. Grâce aux compétences et aux points de vue particuliers et à l'éclairage particulier que chacun d'eux apporte, ils veillent attentivement sur les activités de la Société et à son orientation stratégique. Ce qu'il convient de noter en 2001-2002, c'est le travail du conseil dans le domaine à la régie de la Société. Le conseil, en collaboration avec le Conference Board du Canada, a dirigé l'élaboration de nouvelles mesures de régie qui influenceront sur toute l'organisation. Il assure également la mise en œuvre du cadre de gestion du rendement de la Société. La SECB en est actuellement à la deuxième année d'un plan quinquennal élaboré en réponse à la fermeture de DEVCO. Conformément à son cadre de gestion du rendement, la Société a fixé des objectifs pour divers points repères, dont les niveaux d'activité commerciale et non commerciale, la création d'emplois, les leviers financiers et les nouvelles exportations. Je suis heureux de signaler des progrès sur tous ces fronts.

La SECB réalise ses objectifs. Son conseil d'administration assure un solide leadership et son personnel tient à bien servir la collectivité. Comme le présent rapport annuel en fait état, le gouvernement du Canada, grâce à la SECB en tant qu'agent principal chargé des programmes de développement économique, contribue pour beaucoup à la relance économique de l'Île du Cap-Breton.

Mot du directeur général

Rick Beaton, directeur général



On dit souvent que le changement est la seule valeur vraiment constante. Il a en sûrement été ainsi pour l'économie de l'Île du Cap-Breton ces dernières années.

Néanmoins, malgré les bouleversements économiques, nous assistons à la naissance d'un sentiment d'optimisme nouveau et stimulant. Les Cap-Bretonais, qui ont toujours fait preuve d'une force de caractère inébranlable, restructurent leur base industrielle pour saisir les nouvelles possibilités et se tailler une place dans l'économie mondiale. La SECB contribue considérablement à cet effort.

La Société a subi des changements importants ces dernières années, et elle continue d'offrir des programmes et services de qualité à la population de l'Île du Cap-Breton et de Mulgrave. Elle remplit son mandat en s'adaptant aux besoins de la collectivité tout en jouant un rôle de chef de file dans la recherche de possibilités. Grâce à ses programmes, la Société répond aux demandes de projets commerciaux et non commerciaux que lui adressent ses clients. Vouée au développement, la SECB a cerné des secteurs particuliers offrant un important potentiel de croissance pour l'Île : pétrole et gaz, tourisme, industrie du savoir, assainissement de l'environnement, ressources naturelles et développement économique des collectivités. Au cours de l'exercice 2001-2002, la Société a cherché activement des possibilités dans ces secteurs.

Toujours soucieuse d'exécuter sa mission et son mandat le plus efficacement possible, la SECB a procédé à plusieurs changements internes. Sur le plan des ressources humaines (RH), elle a recruté de nouveaux employés pour être en mesure de toujours offrir à ses clients un niveau élevé de compétences en affaires. De nouvelles mesures ont été prises pour donner plus de pouvoirs au personnel et favoriser le perfectionnement continu. En matière de gestion financière, la Société a créé une section de vérification interne pour assurer l'efficacité et l'efficacité des opérations et la protection des éléments d'actif. La Société a également apporté des améliorations à son portefeuille des débiteurs et a respecté ses prévisions de trésorerie.

Pour ce qui est du rendement général, il y a eu des progrès importants relativement aux objectifs de création d'emplois et d'investissements nouveaux. La Société a lancé avec succès ses activités de promotion du commerce et a enregistré de bons résultats.

La SECB fournit également un soutien administratif et technique au Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB), qui a été mis sur pied pour administrer les fonds supplémentaires consacrés à l'adaptation économique par le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse à la suite de la fermeture de DEVCO. En outre, la Société a créé son propre mécanisme d'exécution du nouveau Fonds de développement des collectivités, établi pour fournir une aide sur mesure aux collectivités les plus touchées par la fermeture de DEVCO.

Comme le présent rapport en fait état, la SECB a vraiment connu une année riche en changements et en réalisations. Notre réussite, nous la devons au travail acharné du conseil d'administration, de la direction et du personnel. Je suis fier de diriger une équipe si dynamique.

Équipe de la haute direction



Rick Beaton, vice-président et directeur général

Au cours de sa longue carrière au sein de la fonction publique, Rick a acquis un savoir-faire important dans l'élaboration et la gestion de programmes de développement économique ainsi que dans la planification stratégique et l'élaboration de politiques. À titre de directeur général, il est chargé, pour le compte du président, des opérations quotidiennes de la Société.

Francis Mullins, directeur général, Services intégrés, et trésorier

Francis est au service de la SECB et de l'organisme qui l'a précédée depuis 1973. À titre de directeur général des Services intégrés, il est chargé des finances, de l'administration des paiements et des services d'information.

Ken Montgomery, ing., directeur général, Développement

Ken compte 25 ans d'expérience à titre d'ingénieur. Son équipe est chargée des projets non commerciaux ainsi que du développement des technologies de l'information, du commerce et du développement économique des collectivités. Il est également responsable de l'élaboration des politiques et de la recherche.

Jeff Mullen, C.A., directeur général, Prestation des programmes

Jeff dirige une équipe de gestionnaires des comptes commerciaux qui évaluent des projets commerciaux et offrent des conseils en affaires.

Lori Marenick, C.A., directrice, Vérification interne

À titre de directrice de la Vérification interne, Lori est responsable de l'évaluation du rendement de la Société et des mesures générales de conformité.

Joe Wild, LL.B., M.B.A., conseiller juridique et secrétaire de la Société

Joe est conseiller juridique à temps plein de la Société depuis 1997. Il est employé du ministère de la Justice et agit également à titre de secrétaire de la Société.

Wendell MacGillivray, directeur, Défense des intérêts

En tant que directeur de la Défense des intérêts, Wendell, qui travaille à partir de Halifax, doit voir à ce que les questions visant le Cap-Breton reçoivent l'attention nécessaire de la part des fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

D.A. Landry, LL.B., directeur, Communications

À titre de directeur des Communications, D.A. est chargé de la planification et de la mise en œuvre des activités de communications internes et externes de la SECB.

Profil de la Société

Mandat général

La *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* confère à la Société un vaste mandat législatif, qui s'énonce en ces termes :

La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie à l'Île du Cap-Breton* en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'Île.

* Cette définition du Cap-Breton englobe aussi la région de Mulgrave.

Mission

L'énoncé de mission canalise les activités de la Société vers les principaux problèmes touchant l'économie de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. Il se lit comme suit :

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est le principal organisme fédéral axé sur le développement économique du Cap-Breton. En association avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et d'autres intervenants locaux, elle utilisera ses vastes pouvoirs et sa souplesse pour appuyer, favoriser et coordonner les efforts visant à promouvoir un environnement favorable à la production de richesses, afin de créer des emplois durables à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave.

Position au sein du gouvernement

La SECB est une société d'État qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), de la Société d'expansion du Cap-Breton et de la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton. Outre ses propres programmes, la SECB exécute les programmes de l'APECA à l'Île du Cap-Breton. En 1995, la SECB et l'APECA ont signé un protocole d'entente, qui a été renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2000. La SECB élabore ses programmes et stratégies de développement économique de façon à compléter les programmes de l'APECA.

Le Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) a été constitué en société en août 2000 en tant que filiale en propriété exclusive de la SECB et il s'est doté de son propre conseil d'administration. Suivant la déclaration de la gouverneure en conseil, la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'applique au FICB comme s'il s'agissait d'une société d'État mère; ainsi, le FICB rend compte au Parlement en présentant lui-même son propre plan d'entreprise et un rapport annuel. La SECB a signé un protocole d'entente avec le FICB en vue de lui fournir des services de soutien des programmes et des opérations.

Outre les rapports qu'elle entretient avec l'APECA et le FICB, la Société est membre du portefeuille de l'Industrie. Elle travaille depuis longtemps en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse, la Direction générale du pétrole de la Nouvelle-Écosse et le ministère du Tourisme de la Nouvelle-Écosse afin de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de développement économique. La SECB va continuer d'établir de nouvelles relations de travail avec tous les ordres de gouvernement.



Cadre de gestion du rendement

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Société s'est dotée d'un cadre de gestion du rendement qu'elle a élaboré en collaboration avec le Conseil du Trésor du Canada. Ce cadre vise principalement à assurer une présentation uniforme, année après année, de l'information axée sur les résultats et visant les objectifs de la Société. Les activités de suivi et d'évaluation du rendement doivent permettre :

- de s'assurer que la Société réalise les objectifs visés;
- de fournir une rétroaction sur les objectifs et les résultats généraux, aux fins de la planification de gestion;
- de fournir une base pour la reddition de comptes au public.

Ce nouveau cadre intègre entièrement les objectifs annuels et quinquennaux que la Société s'est fixés en 2000-2001. Pour étoffer ce cadre en 2001-2002, la Société a prévu de nouvelles mesures visant des activités stratégiques particulières, comme en témoigne le présent rapport. Afin de présenter une vue d'ensemble du rendement de la Société dans le sillage de la décision du gouvernement du Canada de se retirer de l'industrie houillère au Cap-Breton, le présent rapport reprend, là où cela est possible, divers indicateurs de rendement particuliers établis en 1999-2000. Il convient de noter cependant que les résultats de 1999-2000 ne font pas partie des objectifs quinquennaux.

À titre de société d'État, la SECB peut exécuter ses programmes de développement économique d'une façon tout à fait particulière au Canada atlantique. Elle peut offrir une aide financière supplémentaire, qui vient compléter ce qui est offert ailleurs dans la région. Ce mode d'exécution de programmes mise sur les points forts à l'échelle locale en faisant participer davantage le secteur privé et les groupes locaux à leur propre développement.

Cette façon de procéder permet à la SECB de faire des économies et d'exécuter tous les programmes offerts à l'Île du Cap-Breton à partir d'un guichet unique. Elle peut également déterminer les secteurs principaux où il est avantageux d'utiliser ses propres programmes et ressources pour développer l'économie locale et ceux où il est préférable d'accroître l'efficacité des autres programmes qu'elle exécute pour le compte du gouvernement du Canada. C'est ce qu'a fait la Société en 2001-2002.

Grâce à cette souplesse, le nombre et le ratio de projets commerciaux et de projets non commerciaux peut varier d'un exercice à l'autre. Bien que les investissements non commerciaux présentent des avantages économiques particuliers, il n'est pas possible d'en mesurer immédiatement le rendement et les résultats, comme dans le cas des projets commerciaux, dont les retombées à court terme sont plus concrètes : création d'emplois, exportations nouvelles ou accrues, nouveaux investissements, etc. Cette précision est importante pour la comparaison de résultats sur une base annuelle, car les deux types d'investissements n'ont pas nécessairement la même incidence sur le rendement.

Selon le cadre de gestion du rendement de la SECB, 70 % de l'aide accordée grâce aux programmes de la Société et de l'APECA doit être consacré à des projets commerciaux et 30 %, à des projets non commerciaux. En 2000-2001, cet objectif a été atteint. Cependant, en 2001-2002, les projets non commerciaux financés grâce aux programmes de la SECB représentaient 82 % de l'aide accordée. Diverses circonstances expliquent cette situation, notamment la tragédie du 11 septembre et le ralentissement général de l'économie des États-Unis et de celle du Canada, sans oublier la chute des parquets boursiers et des sociétés point-com. Le ralentissement de l'activité économique a finalement freiné la croissance au Canada et au Cap-Breton. Pour tenir compte de la conjoncture économique, la SECB a réorienté ses programmes afin de consacrer une bonne partie de ses fonds à des projets non commerciaux.

Comme l'économie du Cap-Breton est en pleine transition, il fallait compter sur un certain nombre de projets non commerciaux pour inciter le secteur privé à investir. Par exemple, tout au long du dernier exercice, la SECB a beaucoup investi dans l'aéroport local pour rénover cet élément important de l'infrastructure des transports de l'Île. À titre d'agent d'exécution du gouvernement du Canada, la SECB peut aiguiller les projets commerciaux vers d'autres programmes, dont le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Programme de développement des entreprises de l'APECA ainsi que le Fonds d'investissement du Cap-Breton.

Un autre facteur vient expliquer le nombre accru de projets non commerciaux, soit le fait que deux nouveaux fonds sont entrés en vigueur vers la fin de 2001-2002 : le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC), de la SECB, et le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités (FISC), de l'APECA. Les deux fonds sont axés sur les investissements non commerciaux qui aident les collectivités à stimuler l'investissement et la création d'emplois. Le gouvernement du Canada a consacré une somme de dix millions de dollars au FAC pour compenser la fermeture de la mine Prince. Les fonds doivent être investis dans les collectivités les plus touchées par cette fermeture. Quant au FISC, il s'agit d'une composante du Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique qui vise à soutenir les activités stratégiques dans les régions rurales et à aider les collectivités à consolider leur assise économique.

La suite de la présente partie du rapport présente les activités et les réalisations de la SECB en 2001-2002. Ces activités sont analysées en fonction des objectifs fixés dans le Plan d'entreprise de 2001-2002 et le cadre de d'évaluation du rendement de la SECB.

Activités et réalisations

Activité stratégique – Accès aux capitaux

Objectif

Cette priorité est scindée en deux activités ayant chacune ses propres objectifs.

Aide aux entreprises : Développer l'économie en encourageant le secteur privé à investir dans des projets qui rendent les entreprises commerciales plus compétitives et qui accroissent les possibilités d'affaires afin de créer des emplois durables.

Aide aux collectivités : Aider les collectivités à planifier et à réaliser des projets de développement locaux qui contribuent directement à une activité économique autosuffisante à long terme.

L'accès aux capitaux est une des principales difficultés que doit surmonter l'entreprise privée à l'Île du Cap-Breton. Grâce à une large marge de manœuvre, la Société peut exploiter divers instruments, dont bon nombre n'existent nulle part ailleurs, pour aider les entreprises et les divers organismes. L'accès aux capitaux peut prendre plusieurs formes : prêts accordés sans intérêts et contre garantie ou sans exiger de garantie, capitaux propres, subventions, etc.

Depuis 1999, la Société a contribué à la création de presque 1 900 emplois. Par rapport à l'objectif quinquennal qu'elle s'est fixé en 2000-2001, la SECB a pris de l'avance : 471 nouveaux emplois à ce jour. En 2001-2002, la SECB n'a pas atteint son objectif annuel de création de 100 emplois puisqu'elle a réorienté sa priorité sur les projets non commerciaux. Cependant, compte tenu des progrès réalisés à l'égard de son objectif quinquennal et en raison du ralentissement de l'économie, la SECB a estimé que cette réorientation représentait un risque acceptable. Il fallait agir ainsi pour faire contrepoids à l'expiration de l'Entente de COOPÉRATION Canada - Nouvelle-Écosse sur la diversification économique, un outil très important de financement des projets non commerciaux. En outre, ce n'est que vers la fin de l'exercice qu'ont été mis sur pied de nouveaux programmes pour soutenir les projets non commerciaux.

Le fait d'investir dans des projets commerciaux procure des résultats immédiats et mesurables, soit la création d'emplois directs, mais les projets non commerciaux offrent également des avantages sur le plan économique : le développement de l'infrastructure incite le secteur privé à investir, ce qui entraîne la création d'emplois à long terme.

En 2000-2001, la SECB s'est fixé comme objectif quinquennal de stimuler un investissement de 20 millions de dollars grâce à ses programmes d'aide financière. La Société calcule cet effet de levier en soustrayant le montant total de l'aide du coût total des projets. L'effet de levier comprend l'avoir propre des requérants, l'argent des investisseurs privés et des prêteurs et les autres fonds gouvernementaux. Les requérants utilisent les fonds de la SECB pour obtenir d'autres fonds. Ces deux dernières années, la SECB a dépassé son objectif quinquennal de plus de 50 %. Pour les trois dernières années, l'effet de levier total se chiffre à



Jeff Mullen,
Directeur général,
Prestation des
programmes



Ken Montgomery,
Directeur général,
Développement



De gauche à droite : Bernd Christmas, PDG, Première Nation Membertou; Terry Paul, chef, Première Nation Membertou; Rick Beaton, directeur général, Société d'expansion du Cap-Breton. La Première Nation Membertou est le premier gouvernement autochtone au Canada à obtenir la certification ISO 9001.

Mesure	Objectif annuel	Objectif quinquennal	Rendement par rapport aux objectifs			Objectif quinquennal (%)	
			1999-2000 (i)	2000-2001	2001-2002		
Nombre d'emplois créés (ii)	100	500	1 380 (iii)	413	58	94 %	
Valeur en dollars - Leviers financiers	4 M \$	20 M \$	150 M \$	25,6 M \$	7,9 M \$	168 %	
Valeur en dollars - Nouvelles exportations (iv)	2 M \$	10 M \$	N.D.	55,7 M \$ (v)	2,9 M \$	29 %	

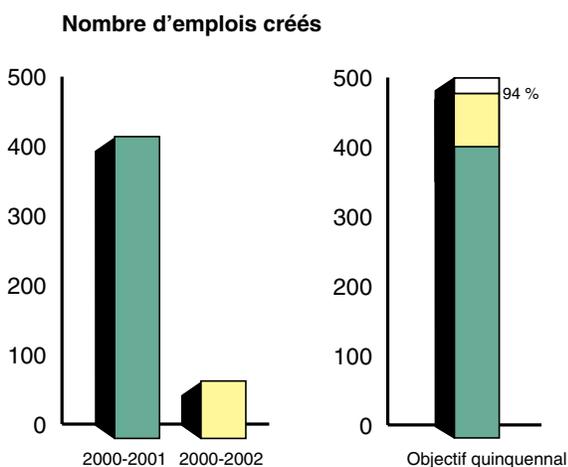
LÉGENDE :

- (i) Les résultats de 1999-2000 ne sont pas compris dans les objectifs quinquennaux qui ont été fixés à l'origine dans le nouveau cadre de gestion du rendement.
- (ii) Un équivalent temps plein (ETP) correspond à un emploi permanent, direct, saisonnier ou à temps partiel, qui a été converti à l'équivalent d'un emploi à temps plein conformément aux facteurs de conversion utilisés par l'APECA. Les ETP comprennent les emplois à temps plein de l'entreprise, un ETP correspondant à 1 600 heures de travail par an ou plus, plus les emplois saisonniers et à temps partiel qui devraient exister pendant au moins 5 ans et qui ensemble représentent au moins 1 600 heures de travail par année.
- (iii) Ce nombre comprend l'ajout de deux nouveaux centres d'appels qui créeront environ 1 400 emplois à l'île.
- (iv) Nouveaux objectifs fixés en 2001-2002 - nombres déterminés à partir de projections sur trois ans.
- (v) Le nombre de nouvelles ventes à l'exportation est supérieur à la moyenne au cours de l'exercice, principalement en raison de la levée d'un moratoire du financement des installations touristiques (augmentation des recettes touristiques découlant des visiteurs) et de la réalisation de deux très grands projets dans le secteur des exportations (service à la clientèle et fabrication).

Interruption et/ou objectif non atteint

Objectif non atteint / dérapage

Objectif atteint ou dépassé



183,5 millions de dollars. Compte tenu de ce rendement, la Société réexamine son objectif pour les trois dernières années du quinquennat.

La SECB s'est fixé comme objectif de générer de nouvelles ventes à l'exportation en 2001-2002. Elle a d'ailleurs dépassé son objectif annuel de 2 millions de dollars, atteignant la somme de 2,9 millions en nouvelles ventes à l'exportation.

Activités et réalisations

Activité stratégique - Promotion du tourisme

Objectif

Renforcer la viabilité commerciale des exploitants touristiques de l'Île du Cap-Breton grâce à l'augmentation du nombre de touristes et, par conséquent, des dépenses des touristes à l'Île.

Dans le cadre de son marketing touristique, la SECB a coordonné la promotion de l'Île du Cap-Breton auprès des vacanciers. Ses activités visaient surtout les principaux marchés cibles et consistaient à élaborer et à lancer des campagnes destinées à attirer les touristes de ces marchés.

Tel que précisé dans son Plan d'entreprise de 2001-2002, la SECB doit abandonner progressivement son rôle de coordination de la promotion du tourisme en 2002-2003. Bien que la promotion du tourisme ne soit plus une activité stratégique, l'industrie touristique n'en demeure pas moins un secteur prioritaire. La Société continuera d'appuyer le développement stratégique du tourisme et les exploitants touristiques par l'intermédiaire d'autres activités et grâce à d'autres sources de financement, notamment l'APECA et le FICB.

Il y a eu un ralentissement général de l'économie aux États-Unis et au Canada pendant la majeure partie de 2001, ce qui a sans doute contribué à une baisse du nombre de touristes à l'Île. Bien qu'il faille s'en soucier, il s'agit vraisemblablement d'un retour aux taux habituels après un rendement supérieur à la moyenne en 1999-2000 et en 2000-2001.

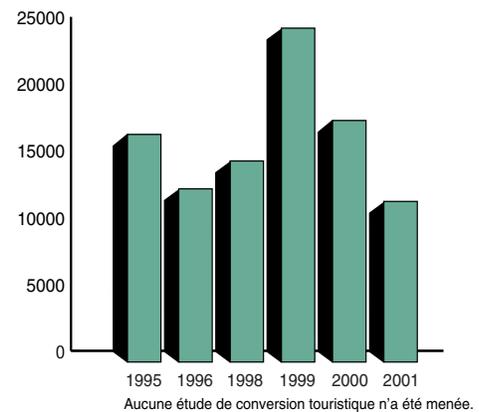
Les recettes touristiques en Nouvelle-Écosse ont diminué de 2 % en 2001 par rapport à 2000. Dans l'ensemble, le nombre de visiteurs a diminué de 6 % comparativement à 2000. Il y a eu moins de visiteurs provenant de la plupart des principaux marchés.

Pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, le nombre de visiteurs des autres provinces a chuté de 6 % et celui des visiteurs des États-Unis a chuté de 11 %. Le Cap-Breton a subi une baisse de 4 % du nombre de nuitées.

L'étude de conversion de la SECB visant la promotion touristique, qui se penche sur l'incidence de son propre travail de promotion et sur celui exécuté en collaboration avec la province de la Nouvelle-Écosse, fait état du ralentissement général. Selon l'étude :

- Le nombre de groupes de voyageurs qui ont été attirés grâce à la publicité a chuté par rapport à 2000 et correspond aux résultats d'avant 1999.
- La durée moyenne d'un séjour, qui était de 5,4 nuitées en 2000 n'était plus que de 3,7 nuitées en 2001.
- La valeur moyenne des dépenses quotidiennes par groupe a diminué aux niveaux des années 1990.

Nombre estimé de touristes à la suite de campagnes publicitaires



De gauche à droite : Brett Hull, Mike Weir, Wayne Gretzky et Joe Sackic. Tournoi invitation de golf Wayne Gretzky & Friends, au club de golf Bell Bay, au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse.

« La SECB est heureuse d'avoir appuyé cette activité au magnifique club de golf Bell Bay. Un tel événement aura des retombées pour l'industrie touristique de l'Île du Cap-Breton pendant bien des années »

Rick Beaton, DG, SECB



Au cours de l'exercice, la SECB a été un des principaux commanditaires du tournoi invitation de golf Wayne Gretzky & Friends. Pour lancer cet événement de deux jours, les organisateurs avaient prévu une journée familiale, le dimanche le 1^{er} juillet 2001, en compagnie de vedettes qui ont participé à une ronde éliminatoire, à une démonstration du coup de départ le plus long et à une partie de 18 trous réunissant les vedettes et les amateurs. Le tournoi (18 trous) s'est tenu le lundi 2 juillet et mettait aux prises le golfeur professionnel Mike Weir et les vedettes du hockey Wayne Gretzky, Brett Hull et Joe Sackic.

On estime à 9 000 le nombre de visiteurs qui ont assisté à cet événement télédiffusé au réseau national Global. La valeur promotionnelle de la couverture médiatique est évaluée à 2,4 millions de dollars. D'ailleurs, le tout a été rediffusé aux États-Unis en mai 2002.

À l'avenir, l'investissement de la SECB dans l'industrie touristique sera guidé par un « carnet de route », qui a été commandé par le Fonds d'investissement du Cap-Breton dans le but d'élaborer une stratégie détaillée définissant les grands secteurs dans lesquels il faut investir. Ce « carnet de route » procurera une vision qui aidera à faire croître les revenus touristiques dans une mesure pouvant atteindre 400 millions de dollars d'ici 2008. Le carnet, qui comprendra de nouveaux objectifs pour l'industrie touristique, devrait être prêt en 2002-2003 et pourra être mis en œuvre pendant les années qui suivront.

Mesure	Objectif annuel	Objectif quinquennal	Rendement par rapport aux objectifs			
			1999-2000	2000-2001	2001-2002	
Nombre de demandes de renseignements	65 000	N.D.	101 000	96 386	68 796	
Nombre de visiteurs venus à la suite de demandes de renseignements	20 000	N.D.	24 240	17 780	11 166	
Valeur en dollars des dépenses directes des visiteurs venus à la suite de demandes de renseignements	20 M \$	N.D.	25 M \$	22,7 M \$	9,1 M \$	

Interruption et/ou objectif non atteint
 Objectif non atteint / dérapage
 Objectif atteint ou dépassé

Activités et réalisations

Activité stratégique - Commerce

Objectif

Augmenter le nombre d'exportateurs et accroître les ventes à l'exportation dans les marchés existants et en expansion.

La SECB tient à aider les entreprises à conquérir des marchés d'exportation et à élargir leur champ d'activité commerciale. Il est essentiel pour la santé économique à long terme du Cap-Breton de générer de la richesse grâce aux ventes à l'exportation. La SECB travaille étroitement avec les entreprises qui ont un potentiel d'exportation en leur offrant une formation axée sur l'exportation, des études de marché et des services de mentor pour les aider à s'adapter au marché international. En outre, la Société coordonne des missions et des foires commerciales et aide les entreprises prêtes à exporter à y participer.

Assurer l'accès aux marchés internationaux

La SECB a dirigé des missions en Allemagne, en Louisiane et en Irlande auxquelles ont participé plus de 16 entreprises du Cap-Breton et des intervenants locaux. Divers secteurs économiques y étaient représentés, notamment l'environnement, les technologies de l'information, les produits de construction, les hydrocarbures et les produits de consommation. La SECB a également participé à des foires commerciales en Espagne, au Texas, à Philadelphie, à Chicago, à Toronto et à Boston, où elle était accompagnée de plusieurs entreprises du Cap-Breton représentant divers secteurs économiques comme les hydrocarbures, l'artisanat, les matériaux de construction et les aliments à valeur ajoutée.

Préparer les entreprises à exporter

La SECB a organisé des séances de formation commerciale à l'automne et à l'hiver de 2001 afin d'aider les entreprises du Cap-Breton qui exportent ou qui prévoient exporter à améliorer leurs compétences sur les marchés internationaux. Ces séances mettaient l'accent sur divers sujets liés à l'exportation : mondialisation, logistique des transactions commerciales et finances et marketing. Environ 50 participants ont pris part à six séances.

La SECB a également élaboré des séances de counselling individualisées pour les entreprises prêtes à exporter. Un expert-conseil a établi un diagnostic de la



Marc Leclerc, directeur général de Tesma PFC, un fournisseur de pièces pour l'industrie automobile.

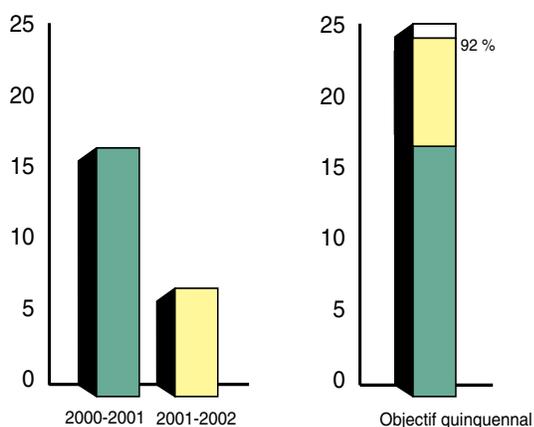
De gauche à droite : Lori Marenick, SECB, Rick Beaton, directeur général, SECB, et Stephen Read, président, Forest Insight. La SECB félicite Forest Insight Limited de la signature, en février 2002, d'un contrat de 3,5 millions de dollars visant l'exportation de produits en Allemagne. Forest Insight est le seul fabricant de revêtement de plancher en bois franc préfini au Canada atlantique.



Mesure	Objectif annuel	Objectif quinquennal	Rendement par rapport aux objectifs			Objectif quinquennal (%)	
			1999-2000	2000-2001	2001-2002		
Nombre de nouveaux exportateurs	5	25	–	16	7	92 %	
Nombre d'exportateurs ayant enregistré un accroissement des ventes à l'exportation	10	50	–	10	4	28 %	
Valeur en dollars des contrats	2 M \$	10 M \$	330 000 \$	517 000 \$	4,7 M \$	52 %	

Interruption et/ou objectif non atteint
 Objectif non atteint / dérapage
 Objectif atteint ou dépassé

Nombre de nouveaux exportateurs



capacité d'exportation actuelle de chaque entreprise et a examiné la situation financière de chacune. Certaines entreprises ont obtenu une étude de marchés stratégiques alors que d'autres ont reçu de l'aide pour élaborer un plan marketing international ainsi que des services d'encadrement. En tout, 16 entreprises ont profité de ces séances individualisées.

La SECB a pris considérablement d'avance sur son objectif d'accroître le nombre d'exportateurs et la valeur en dollars des contrats. Bien que l'objectif visant le nombre d'exportateurs qui augmentent leurs ventes à l'exportation n'ait pas été atteint cette année, l'objectif quinquennal devrait donner une meilleure indication des retombées des activités d'encadrement.

Dans la plupart des cas, il faut examiner la situation à long terme pour constater les effets de diverses activités de développement des exportations, puisqu'il faut prendre le temps de développer des relations d'affaires. Il faut trouver les exportateurs et les former avant qu'ils puissent réaliser de nouvelles ventes à l'exportation. Le climat économique en 2001-2002 a présenté certaines difficultés pour les sociétés désireuses de vendre leurs produits à l'étranger. En effet, la conjoncture de récession aux États-Unis et le ralentissement de l'économie mondiale ont nui à l'établissement de nouvelles relations d'affaires et finalement à l'exportation.

Activités et réalisations

Activité stratégique – Image de marque, prospection et investissement

Objectif

Attirer de nouveaux investissements commerciaux à l'Île du Cap-Breton.

Le fait d'attirer des entreprises exportatrices à l'Île du Cap-Breton permet d'obtenir également des investissements et des compétences dont l'Île a bien besoin. La SECB appuie les activités d'investissement et de prospection, principalement grâce à des activités de coordination et en produisant du matériel promotionnel lié à l'investissement.

Il est important de disposer de données exactes et précises sur le milieu des affaires et le style de vie au Cap-Breton pour bien renseigner les décideurs, les investisseurs et les particuliers sur les possibilités d'investissement.

Au cours de l'exercice, la SECB a élaboré du matériel promotionnel, dont une bande vidéo, un cédérom et un dépliant à jour sur les investissements. En mars 2002, la SECB a accordé des fonds au Industrial Cape Breton Board of Trade

pour qu'il publie un encart publicitaire de six pages dans le magazine Maclean's. L'Île du Cap-Breton y était présentée comme un bon endroit où investir et faire des affaires. La réaction et la rétroaction ont été tout à fait incroyables. La SECB répond continuellement à des demandes de renseignements provenant de sociétés désireuses de s'établir à l'Île du Cap-Breton.

La SECB s'efforce sans cesse d'attirer des investissements dans la région, notamment en provenance des États-Unis. En raison du ralentissement économique en 2001-2002, le nombre d'entreprises a diminué, ce qui a rendu la tâche encore plus difficile pour la SECB, qui tente de stimuler l'investissement commercial à l'Île.

Bien qu'il n'y ait eu aucun nouvel investissement en 2001-2002, il s'est fait une quantité de travail considérable dans la région. Pendant l'exercice, la SECB a aidé sa filiale, la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton, à attirer à l'Île un centre de services à la clientèle qui fournira du travail à 900 personnes.



Maclean's, le 25 mars 2002

En 1999, EDS Canada a reçu de l'aide de la SECB pour établir un centre de services à la clientèle de 900 employés à Sydney, en Nouvelle-Écosse. En 2001, EDS a ouvert un autre centre de 400 employés à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse.

« Nous présentons le centre de Sydney comme exemple de notre produit de relations avec la clientèle. La main-d'œuvre locale est dévouée et compétente; elle représente un facteur différentiel à faire valoir auprès de nos clients actuels et éventuels. »

Jim Paris, directeur d'installations, EDS



Mesure	Objectif annuel	Objectif quinquennal	Rendement par rapport aux objectifs 2001-2002
Valeur en dollars des nouveaux investissements au Cap-Breton	4 M \$	20 M \$	Objectif non atteint Objectif ramené à 2 M \$ par année,
Nouveaux objectifs fixés en 2001-2002			soit 10 M \$ sur cinq ans

 Interruption et/ou objectif non atteint
 Objectif non atteint / dérapage
 Objectif atteint ou dépassé

En 2001-2002, la SECB s'est fixé un objectif initial de 4 millions de dollars en investissements supplémentaires chaque année. Cet objectif a été revu à la baisse pour 2002-2003 en raison du travail accru exécuté dans ce domaine par la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton.

Afin de s'assurer de réaliser son objectif quinquennal et son objectif annuel en matière d'investissement, la Société a nommé un directeur général des Grands projets. Ce dernier est chargé de communiquer directement avec les entreprises intéressées à investir au Cap-Breton et de veiller à ce qu'elles reçoivent une information adaptée à leurs intérêts particuliers en matière d'investissement.

Activités et réalisations

Activité stratégique – Défense des intérêts

Objectif

Faire valoir les intérêts, les priorités et les grands dossiers du Cap-Breton auprès des décideurs du gouvernement.

La création d'un Bureau de défense des intérêts représente une démarche relativement nouvelle pour la SECB. Quant au choix de s'installer à Halifax, il témoigne du fait que, en tant que capitale provinciale, Halifax est le siège de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui offrent des services et prennent des décisions qui influent sur l'île du Cap-Breton.

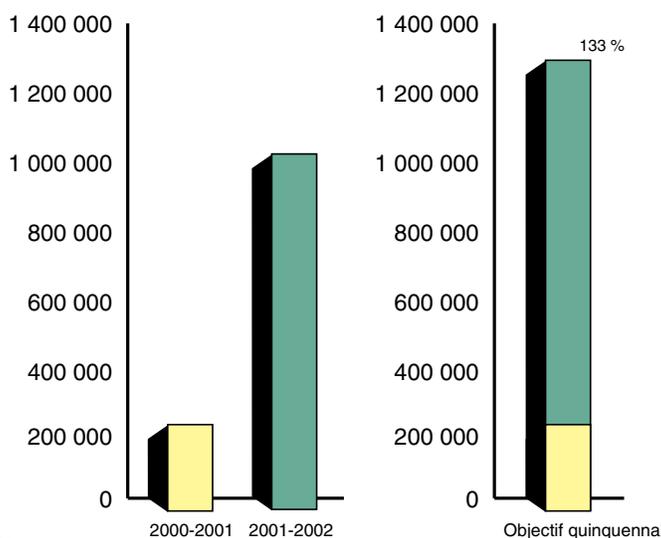
Le rôle de défense des intérêts vise à accroître la présence du Cap-Breton aux réunions intergouvernementales et intra-gouvernementales et à faire valoir les intérêts, les priorités et les grands dossiers de l'Île du Cap-Breton relativement aux projets gouvernementaux ainsi qu'aux décisions et mesures connexes.

Le Bureau de défense des intérêts a assumé un rôle de chef de file au sein de divers comités et groupes de travail où il fait valoir le point de vue, les dossiers et les possibilités du Cap-Breton. Cette représentation aide le Cap-Breton à s'assurer qu'on tient compte de ses intérêts, et cela s'est confirmé lors de l'élaboration de documents de travail et de plans d'action et même lors de l'approbation de certains projets.



Wendell MacGillivray
Directeur,
Défense des intérêts

Valeur en dollars des dépenses supplémentaires au Cap-Breton



Le Bureau de défense des intérêts a dépassé ses objectifs au cours de chacune des deux années. Ces objectifs seront revus en 2002-2003.

Mesure	Objectif		Rendement par rapport aux objectifs		Objectif quinquennal (%)
	annuel	quinquennal	2000-2001	2001-2002	
Valeur en dollars des dépenses supplémentaires au Cap-Breton	200 000 \$	1 M \$	250 000 \$	1,07 M \$	133 %



 Interruption et/ou objectif non atteint
 Objectif non atteint / dérapage
 Objectif atteint ou dépassé

Le rôle de défense des intérêts vise également à encourager la collaboration de divers organismes fédéraux et provinciaux ainsi que celle du secteur privé.

Le Bureau de défense des intérêts siège aux comités et groupes de travail suivants :

- Conseil fédéral et ses sous-comités
- Mesure visant l'économie des sciences de la vie
- Comités de coordination des mesures fédérales de développement économique et sous-ministres
- Comité consultatif sur le développement économique des Autochtones
- Direction générale responsable de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse sur la diversification économique
- Programme des collectivités durables
- Partenariat rural canadien
- Fonds d'investissement de l'Atlantique (coordonnateur régional)
- Groupe de travail de l'APECA sur les normes de qualité
- Entente sur le développement du marché du travail
- Comité consultatif de développement économique (Programme des espaces culturels) – Patrimoine canadien
- Équipe des approvisionnements du Canada atlantique (membre)
- Étude du marché du travail du secteur des hydrocarbures (comité directeur)
- Mesure visant les gens d'affaires noirs (groupe de travail)
- Réunions de gestion conjointes – APECA, MAINC et SECB
- Groupe de travail sur les arts et la culture (déjeuners-causeries des bailleurs de fonds)
- Réseau des gestionnaires de la Nouvelle-Écosse
- Comité consultatif pour le Sommet de l'innovation (APECA-SECB DRHC)

Activités et réalisations

Activité stratégique – Orientation et recherche

Objectif

Fournir une assise solide pour les priorités et les programmes d'orientation stratégique de la Société.

Les activités de la SECB en matière d'orientation et de recherche sont définies selon la contribution des parties prenantes au développement économique, et les constatations et connaissances issues d'un ensemble de recherches et de consultations. La SECB adopte un plan de recherche visionnaire qui favorise la participation de tiers à des groupes de travail, et qui reflète et appuie les points suivants :

- Les nouveaux enjeux économiques locaux
- Les difficultés et les possibilités structurelles
- Les considérations sectorielles
- Les politiques fédérales
- Les mesures de la SECB liées aux programmes et au développement
- La gestion et l'évaluation continues du rendement

En 2001-2002, le Service de l'orientation de la SECB a exécuté huit études de recherche :

- Évaluation du protocole d'entente signé par la SECB et le Collège universitaire du Cap-Breton
- Stratégie de promotion du Cap-Breton auprès des golfeurs
- Cadre de gestion du rendement de la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton
- Analyse des retombées économiques du tournoi-invitation de golf Wayne Gretzky & Friends
- Étude de référence sectorielle (identification et contrôle annuels des secteurs économiques particuliers offrant des possibilités de croissance)
- Analyse des retombées économiques du festival international des nouveaux médias de Baddeck
 - Étude de 2001 sur la publicité touristique et les données de conversion
 - Recensement des compétences du comté du Cap-Breton

Mesure	Objectif annuel	Objectif quinquennal	Rendement par rapport aux objectifs 2001-2002	Objectif quinquennal (%)	
Nombre de projets de recherche (i)	8	40	8	20 %	
LÉGENDE :					
(i) Nouvel objectif fixé en 2001-2002					
 Interruption et/ou objectif non atteint  Objectif non atteint / dérapage  Objectif atteint ou dépassé					

Le Service d'orientation a également travaillé avec Statistique Canada à la tenue de données économiques à jour sur les activités de la Société. En 2000-2001, la SECB a mis à jour deux modèles économiques élaborés pour l'économie du Cap-Breton, soit un modèle de prévisions macro-économiques et un modèle d'impact des entrées-sorties. Le Service établit des analyses et des prévisions à partir de ces modèles pour l'évaluation des projets.

Chaque année, le Service d'orientation dirige le travail de planification générale pour l'élaboration d'un plan d'entreprise quinquennal. Le plan d'entreprise stratégique est le principal moyen dont dispose la SECB pour renseigner le gouvernement du Canada sur ses projets d'activités, ses objectifs de rendement et ses budgets pour les cinq prochaines années.

Le Service assure la surveillance continue du système de gestion du rendement pour contrôler la conformité au plan d'entreprise et la saisie des données pertinentes. Dans le cadre de son travail de contrôle du rendement, le Service rédige un rapport trimestriel à l'intention du conseil d'administration et de la haute gestion. Ce rapport explique dans quelle mesure l'organisation atteint les objectifs de rendement énoncés dans le cadre de gestion du rendement.

Activités et réalisations

Activité stratégique – Prestation de services pour le gouvernement du Canada

Objectif

Offrir des programmes et des services pour le compte du gouvernement du Canada, y compris l'APECA, afin d'accroître les possibilités de développement économique à l'Île du Cap-Breton et, plus précisément, de stimuler la croissance des revenus gagnés et les possibilités d'emploi dans la région.

Fonds d'adaptation des collectivités (FAC)

Le 16 mai 2001, le gouvernement du Canada a annoncé avoir accepté la recommandation du conseil d'administration de DEVCO quant à la fermeture ordonnée et immédiate de la mine Prince. La recommandation a été formulée à la suite de tentatives infructueuses, de la part de DEVCO, de vendre l'exploitation.

Pour contrer les effets de la fermeture de la mine, le gouvernement fédéral a accordé 28 millions de dollars additionnels pour stimuler l'économie de l'Île du Cap-Breton. De ces 28 millions de dollars en argent neuf, une somme de 18 millions a été affectée au FICB et le solde de 10 millions a été confié à la SECB pour qu'elle l'investisse dans les collectivités les plus durement touchées.

Le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) vise les collectivités les plus durement touchées par la fermeture de la DEVCO. Il permet d'appuyer financièrement des mesures destinées à favoriser l'autonomie des collectivités touchées. En investissant dans l'infrastructure locale, le FAC contribue à préserver les emplois et la richesse, à améliorer l'image de marque et à assurer le maintien des commodités essentielles. Grâce à des activités comme l'élaboration d'un plan stratégique, la revitalisation d'un centre-ville, l'établissement de musées ou de centres d'incubation d'entreprises et la construction de divers autres éléments d'infrastructure locale, il est possible de créer un cadre propice à la réalisation de projets qui auront des retombées économiques à long terme.

Ces projets créeront des emplois directs de courte durée, mais peu d'emplois de longue durée. Cependant, grâce à une bonne infrastructure, les collectivités durables seront bien équipées pour accéder à l'autonomie et moins compter sur l'aide du gouvernement.

La SECB a reçu les fonds du FAC au troisième trimestre de 2001-2002. Bien qu'aucun objectif n'ait été fixé pour le FAC à cette époque, des objectifs ont été établis pour 2002-2003 - 2004-2005. Les objectifs comprennent 8 millions de dollars en fonds supplémentaires et l'amélioration de l'infrastructure communautaire dans trois zones géographiques.

Voici les résultats à ce jour :

Total des fonds : 10 M \$ sur quatre ans (de 2001-2002 à 2004-2005)

Affectation pour 2001-2002 : 1 M \$

Aide engagée à ce jour : 1 443 396 \$

Nombre de projets : 13

Nombre d'équivalents temps plein créés : 10

Investissement attribuable au FAC : 532 260 \$

Types de projets

Formation

Programme de formation entrepreneuriale (New Waterford)

Infrastructure

Nouveau centre communautaire (Bras d'Or)

Musée du patrimoine (Glace Bay)

Rénovation des installations récréatives (Glace Bay)

Agrandissement d'une résidence pour personnes ayant une déficience intellectuelle afin d'ajouter des locaux de rangement (North Sydney)

Rénovation d'un centre des arts de la scène (Glace Bay)

Planification stratégique

Élaboration du plan ou concept d'affaires d'un nouveau centre communautaire (New Waterford)

Achèvement de la stratégie de revitalisation locale (Glace Bay)

Étude de faisabilité visant la dernière étape d'un projet de développement de l'infrastructure (relance de Sydney Mines)

Évaluation de la possibilité de réexploiter la mine Lingan (New Waterford)

Élaboration d'une stratégie de revitalisation du centre-ville (New Waterford)

Activités et réalisations

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Voici quelques-uns des programmes et services offerts par la SECB pour le compte de l'APECA :

Programme de développement des entreprises (PDE) : Le PDE permet d'appuyer la mise sur pied, l'agrandissement et la modernisation des PME en leur offrant un accès aux capitaux sous forme de prêts sans intérêts et sans exiger de garantie ou de contributions non remboursables. Les organisations sans but lucratif qui offrent des services aux entreprises de l'Atlantique peuvent également obtenir de l'aide.

Programme de services-conseils (PSC) : Grâce au PSC, les entreprises clientes qui souhaitent saisir une occasion d'affaires ou résoudre un problème ont accès à des services de consultation.

Programme de COOPÉRATION : Les ententes de COOPÉRATION fédérales-provinciales visent à établir une conjoncture favorable à la croissance économique. Ce programme à frais partagés est axé sur des investissements stratégiques pour le bien d'une industrie, d'un secteur, d'une collectivité ou d'une province.

Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC) : Ce programme triennal a été annoncé en 1998. Il a été lancé afin d'aider les particuliers et les collectivités de la côte atlantique à s'adapter à la réduction de la pêche au poisson de fond.

Programme infrastructures Canada (PIC) : Le PIC (un partenariat de six ans signé par les gouvernements fédéral et provinciaux) doit accélérer la relance économique par la création d'emplois de courte et de longue durée grâce à des investissements dans les collectivités locales, tout en renouvelant et en renforçant l'infrastructure matérielle.

Programme Développement des collectivités : Le programme Développement des collectivités appuie les corporations locales de développement économique (CLDE), des organismes autonomes sans but lucratif, afin d'aider les entrepreneurs en milieu rural à avoir accès à l'information, aux conseils et aux capitaux dont ils ont besoin pour réussir.

Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique (PICA) : Le PICA est une mesure de 700 millions de dollars qui permet d'investir dans quatre domaines principaux : Innovation, Développement économique des collectivités, Commerce et investissement, et Entrepreneuriat et perfectionnement des compétences.

Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB)

Le FICB a été constitué en société en août 2000. Il possède son propre conseil d'administration et doit rendre compte au Parlement en présentant son propre plan d'entreprise et un rapport annuel. En novembre 2000, la SECB a signé un protocole d'entente avec le FICB en vue de lui fournir des services de secrétariat et un soutien opérationnel. Au besoin, la SECB affecte du personnel au conseil d'administration et aux opérations du FICB.

Résultats de rendement

Tout comme l'APECA, le FICB rend compte séparément au Parlement relativement aux résultats de rendement, et ces résultats ne figurent pas dans le rapport annuel de la SECB.

Pôles d'activités de développement de la SECB

Bien que la SECB ait cerné des priorités stratégiques précises sur lesquelles concentrer ses efforts au cours des cinq prochaines années, elle met également l'accent sur les activités de développement dans des secteurs économiques précis qui offrent un bon potentiel de croissance. Certains de ces secteurs en sont aux premières étapes de croissance et ont besoin de soutien et d'investissements pour atteindre un niveau où ils pourront susciter une croissance économique durable.

Les activités de développement de la SECB portent sur cinq secteurs particuliers ainsi que sur le développement économique des collectivités (DEC). Les cinq secteurs visés sont les suivants :

- Industrie du savoir
- Pétrole et gaz
- Ressources
- Assainissement de l'environnement
- Tourisme

Ci-après, voici un compte rendu qualitatif des activités de développement de la SECB en 2001-2002.

Industrie du savoir

Objectif

Maximiser l'impact recherché par l'augmentation du nombre de jeunes entreprises et de nouveaux entrepreneurs grâce à des investissements dans des installations d'incubation et dans les possibilités d'encadrement des entreprises. À cette fin :

- La SECB a collaboré avec la Société d'aide aux entreprises (SAE) afin de mettre en œuvre le programme de la stratégie électronique pour les sociétés de l'île du Cap-Breton qui exportent ou qui sont prêtes à exporter.
- Elle a fait partie du groupe de travail sur le savoir du Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB), qui devait élaborer une stratégie pour les projets de l'industrie du savoir.
- Elle a travaillé avec les représentants du conseil scolaire régional de Cap-Breton – Victoria ainsi que les membres des comités du PAC (Projet d'accès communautaire) des comtés du Cap-Breton et de Victoria afin d'étudier l'idée d'une foire sur les technologies de l'information. Cette foire viserait à faire connaître l'industrie du savoir aux étudiants.
- La SECB a participé à des discussions visant les possibilités de développement du groupe consultatif de la technologie (TAG), un réseau local de l'industrie visant l'industrie du savoir à l'Île du Cap-Breton.

Activités et réalisations

Cette année, le prix de la SECB pour l'application la plus novatrice de la technologie a été décerné à 4everSports, un producteur de logiciels pour terrains de golf et d'applications sans fil. Ce prix a été créé en 1996 afin d'encourager et de récompenser les entrepreneurs et les entreprises qui font une utilisation novatrice de la technologie. Voici quelques anciens gagnants : le McKenzie College, de Sydney, Virtual Media Productions et Rawdon Technologies.

« Le développement de la technologie et des entreprises axées sur le savoir est un élément important du travail de diversification de l'économie de l'Île du Cap-Breton. »

Rick Beaton, DG de la SECB



Objectif

Favoriser l'amélioration continue des infrastructures de soutien qui permettent et renforcent le niveau de développement et de commercialisation des produits. À cette fin :

- La SECB est partie prenante de l'initiative visant l'économie de l'information (IEI) et de l'Entente sur le développement du marché du travail, qui offrent d'autres moyens de financer le développement de l'infrastructure des TI.
- En collaboration avec Connectivity Alliance, elle a rencontré des représentants d'Industrie Canada pour discuter de projets pour l'Île du Cap-Breton.

Pétrole et gaz

Objectif

Promouvoir le Cap-Breton afin d'attirer les promoteurs des industries pétrolière et gazière, dont les producteurs, les fournisseurs et les fabricants. À cette fin :

- La SECB a mis à jour le matériel de promotion et diffusé environ 100 trousseaux d'information.
- Elle a dirigé une délégation d'intervenants des secteurs privé et public lors de divers congrès et foires commerciales (Houston, Halifax, etc.).
- Elle a organisé une visite de bases d'approvisionnement à Fourchon, en Louisiane, et y a participé, et elle a fait une présentation ciblée à un fournisseur de services hauturiers, à Houston.
- Elle a élaboré un répertoire des sociétés intéressées à investir au Cap-Breton et a dirigé des visites de familiarisation pour diverses sociétés.



Objectif

Travailler avec le secteur privé et les travailleurs pour les aider à être plus actifs dans le nouveau secteur gazier et pétrolier. La SECB mise sur les moyens suivants :

- Elle a diffusé de l'information aux principaux intéressés.
- Elle a dressé une liste de fournisseurs locaux.
- Elle a participé à l'élaboration d'un inventaire des compétences et des ressources humaines.
- Elle a dirigé des séances d'information visant les besoins de l'industrie en matière d'approvisionnement.

Objectif

Faire connaître le Cap-Breton aux entreprises intéressées par l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et par l'utilisation du gaz naturel. Pour ce faire :

- La SECB a participé à diverses activités de réseautage et a rencontré des représentants de la Hunt Oil Company et de TotalfinaElf Canada relativement à l'organisation de séances d'information du public au Cap-Breton.

Objectif

Favoriser la coopération et la collaboration entre le gouvernement, les établissements de recherche, les établissements d'enseignement et le secteur privé. À cette fin :

- La SECB a entamé des discussions avec le Collège universitaire du Cap-Breton et les collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse en vue de coordonner l'approche à adopter pour la formation axée sur les ressources pétrolières.
- Elle a examiné les conclusions de l'examen public des conséquences de l'exploration pétrolière et gazière au large des côtes pour le Cap-Breton.
- Elle a rencontré les représentants des ministères du Développement économique et des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse pour discuter du potentiel d'exploitation minérale applicable à l'industrie pétrochimique.
- Elle a participé à divers groupes de travail sectoriels afin de partager de l'information, de cerner les grands dossiers et d'élaborer des stratégies.
- Elle a fait valoir l'importance de mieux faire connaître les questions qui intéressent le Cap-Breton aux divers organismes industriels de la province et du pays.

Activités et réalisations

Industries des ressources

Objectif

Favoriser la coopération et la collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les établissements d'enseignement. À cette fin :

La SECB demeure le propriétaire exploitant du Centre de ressources de Point Edward. Le Centre réunit un certain nombre d'intervenants qui participent au développement du secteur primaire au Cap-Breton, dont le milieu agricole local, le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse et Horticulture Nouvelle-Écosse. La SECB est un important partenaire financier du programme d'appoint axé sur les ressources coordonné par le Collège universitaire du Cap-Breton. Le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse et le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse ont également signé l'entente de partenariat. Le mandat consiste à fournir des programmes d'études et de formation de qualité, à sensibiliser l'industrie et à appuyer sa croissance économique. Un conseil consultatif de l'industrie, formé de membres issus des secteurs public et privé axés sur les ressources, apporte son aide dans la planification et la direction du programme.

En décembre 2001, la SECB a rencontré les intervenants locaux afin de discuter de la façon de maximiser les avantages économiques et communautaires du Centre de ressources de Point Edward. Un certain nombre d'options ont alors été présentées, dont la location de terres agricoles, la réalisation des ressources forestières, la location d'immeubles ou de locaux à bureaux et la vente de matériel agricole. En mars 2002, la SECB a lancé un appel d'offres de location du terrain, du bâtiment de démonstration et des serres du Centre. Les propositions seront évaluées en vue d'établir une nouvelle stratégie pour les installations en 2002-2003.





Assainissement de l'environnement

Objectif

Collaborer avec le secteur privé et le secteur public, la main-d'œuvre et les établissements d'enseignement afin de les aider à participer davantage aux activités en cours et futures liées à l'assainissement de l'environnement à l'Île du Cap-Breton.

Afin d'aider à définir les activités qui contribuent à la création d'entreprises vouées à l'assainissement de l'environnement et au perfectionnement du savoir-faire local, et d'appuyer ces activités, la SECB a parrainé une mission commerciale en Allemagne en vue d'examiner les pratiques exemplaires dans le secteur de l'assainissement de l'environnement. Cette mission comportait deux volets distincts : le développement économique des collectivités (DEC) et les débouchés commerciaux.

Voici certaines activités du volet DEC :

- Inviter les dirigeants locaux à étudier les processus utilisés pour faciliter le nettoyage.
- Examiner comment d'anciennes collectivités minières se sont adaptées à la transition économique découlant de la fin de l'exploitation houillère.
- Examiner comment les travailleurs déplacés ont été embauchés dans le processus de nettoyage.
- Examiner les possibilités de développement économique et d'utilisation novatrice des terres.

Débouchés commerciaux en question :

- Quatre sociétés de l'Île du Cap-Breton, mises à contribution dans le secteur de l'environnement, ont aussi participé à la mission. Elles souhaitent surtout trouver des possibilités de transfert de technologie pour les projets de nettoyage, examiner des possibilités d'utiliser les terres de manière novatrice et examiner des occasions d'entreprises conjointes. Un grand nombre d'entreprises et d'organismes communautaires du Cap-Breton ont exploré des modalités de partenariat avec un certain nombre d'entreprises et d'organismes allemands. La chambre de commerce du secteur industriel du Cap-Breton a signé une lettre d'intention avec Lausitzer Umwelt Gmph (LUG), une société allemande dans le domaine de l'assainissement, afin de favoriser le dialogue entre les sociétés du Cap-Breton et LUG et ses groupes affiliés.

Activités et réalisations

Tourisme

Objectif

Travailler avec les exploitants privés et l'industrie afin d'encourager une plus grande participation et des investissements du secteur privé dans les activités de promotion du tourisme du Cap-Breton. À cette fin :

La SECB a fourni de l'aide à Tourisme Cape Breton à l'égard de ses frais d'exploitation pour l'exercice en cours et de ses activités de promotion visant les croisières, les réunions, les congrès et les voyages-motivation ainsi que le tourisme sportif.



Objectif

Encourager le secteur privé à investir dans tous les aspects de l'infrastructure touristique, y compris l'aménagement de terrains de golf. Pour cela :

La SECB a appuyé financièrement le musée La Pirogue, le centre Les Trois pignons, la marina de St. Peter's et le Conseil des arts du comté d'Inverness (ICCA). L'ICCA tentera d'obtenir l'appui du secteur privé dans les collectes de fonds; ces activités sont essentielles à la viabilité à long terme du centre.

Elle a participé activement à l'élaboration d'une étude des marinas qui est dirigée par l'Association de développement de l'île Madame. Les résultats de cette étude donneront une bonne idée des investissements du secteur public et du secteur privé qui sont nécessaires pour transformer plusieurs marinas de l'île en une infrastructure touristique viable.



Objectif

Promouvoir l'établissement de forfaits de produits touristiques semblables ou complémentaires afin d'assurer une promotion coordonnée de l'île du Cap-Breton comme destination. À cette fin :

Les représentants de la Société ont discuté avec ceux de Northumberland Ferries Limited et du comté de Pictou relativement à l'engagement d'un partenariat de promotion entre le Cap-Breton et la région du détroit de Northumberland.

Ils ont rencontré ceux du conseil de promotion de Tourisme Cap-Breton pour discuter de l'importance d'adopter une stratégie de promotion commune pour l'ensemble du Cap-Breton. L'élaboration de cette stratégie est en cours.

Développement économique des collectivités (DEC)

Objectif

Aider les collectivités à planifier et à concrétiser leur vision afin de créer une activité économique autosuffisante et durable et appuyer les collectivités en les aidant à profiter pleinement du développement économique. À cette fin :

- La Société a rencontré des représentants de divers groupes locaux de développement économique afin de discuter d'activités de planification pour leur collectivité.
- Elle a participé au travail de planification de la revitalisation du centre-ville de certaines collectivités.
- Elle a élaboré une politique et des critères pour le financement de festivals et d'activités diverses.
- Elle a exploré, par l'intermédiaire d'un comité mis sur pied avec deux administrations de développement régional, la possibilité d'organiser un congrès sur le DEC en 2002.
- Elle a organisé des ateliers pour aider les collectivités à élaborer un plan d'entreprise.



De gauche à droite : Helen Gromick, agente principale du commerce et de l'investissement, Joe Cashin, gestionnaire principal des comptes commerciaux, et Denise Sampson, gestionnaire du développement des collectivités. Le personnel de la SECB a offert des ateliers sur la rédaction d'un plan d'entreprise pour les organismes non commerciaux.

Activités et réalisations

Communications

La SECB a diffusé beaucoup d'information au public. Comme son mandat vise une région relativement petite et, compte tenu de l'importance du développement économique pour les habitants de cette région, les médias mentionnent souvent la Société. On demande souvent à ses représentants de se prononcer sur des questions économiques qui ne visent pas directement la Société. Il est question de la Société dans les médias, surtout dans les journaux, presque tous les jours.

Et ces articles sont habituellement favorables ou neutres. Par conséquent, les programmes et services offerts par la SECB permettent au gouvernement du Canada de se mettre en valeur.

En 2001-2002, la SECB a diffusé, seule ou en collaboration, 37 communiqués. Ses représentants ont participé à non moins de 26 exposés et elle a coordonné plus de 30 activités spéciales. La Société a également pris part à certaines campagnes publicitaires de portée restreinte, surtout dans des publications locales et régionales. En 2001-2002, elle a coordonné en tout 61 annonces et avis publics. Comme en font foi ces activités, la SECB est bien en vue dans son milieu et elle sait s'adapter aux besoins de sa clientèle.



D.A. Landry
Directeur,
Communications

De gauche à droite : Richard Hilz, directeur de l'exploitation d'EDS, de Sydney (N.-É.), et le ministre d'État, Gerry Byrne. Le ministre Byrne félicite les représentants d'EDS, qui ont dépassé leur objectif de création d'emplois, deux ans seulement après l'ouverture du centre de services à la clientèle de Sydney.



Gouvernement en direct

La Société participe au projet Gouvernement en direct du gouvernement fédéral et elle a un groupe de travail actif sur le GED, qui se compose de représentants de ses divers services. Ce groupe de travail a planifié des projets de services à la clientèle en ligne, notamment des demandes d'aide, des contrats et des demandes de remboursement.

Le groupe de travail délègue un membre au comité de GED d'Industrie Canada pour les organismes de développement régional (ODR). Les membres de ce comité travaillent à l'élaboration d'une application normalisée visant les services à la clientèle en ligne.

Le site Web de la Société a été refait afin de satisfaire aux exigences du gouvernement fédéral visant la normalisation des sites Internet. L'information et les services en ligne ont été mis à jour et sont tout à fait conformes au premier volet du projet GED défini par le Conseil du Trésor. En outre, la mise à niveau de l'infrastructure informatique s'est traduit par une augmentation de la largeur de bande, de la sécurité et de la fiabilité.

La SECB procède actuellement au développement d'un nouveau système qui intégrera la fonction prévue d'accès en ligne pour la clientèle et dont la mise en service se fera étape par étape à compter de 2002-2003. Un prototype de l'application commune des ODR doit être mis à l'essai à la fin de 2002-2003. Le travail de perfectionnement et la mise en service seront exécutés de façon à respecter le délai du 31 décembre 2005 fixé par le gouvernement du Canada pour ce qui est d'offrir les services à la clientèle en ligne.

Grâce à un partenariat avec le groupe des ODR et l'APECA, la Société pourra couvrir les frais connexes sans devoir augmenter ses budgets de fonctionnement et d'immobilisations.



*Enterprise
Cape Breton
Corporation* *Société
d'expansion du
Cap-Breton*

Canada

English	Communiquez avec nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À propos de la SECB	Rapports annuels	Directives des programmes	Communiqués

www.secb.ca (présentation uniforme)

La conjoncture économique

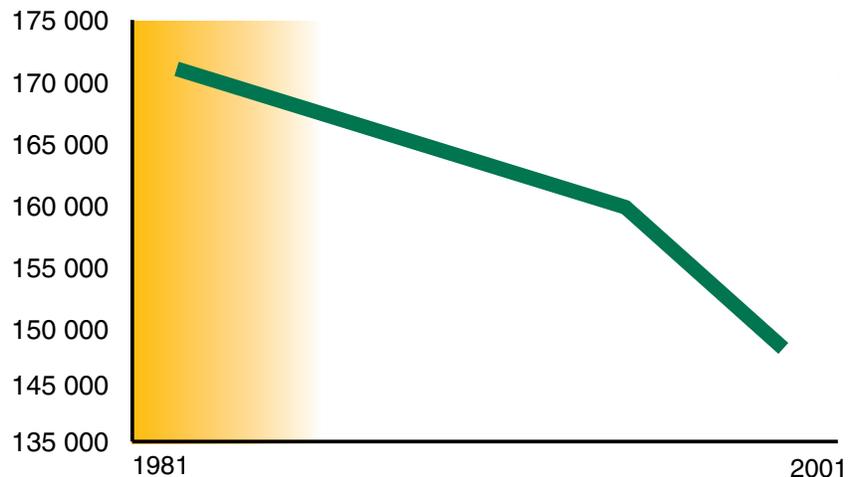
Tout comme les États-Unis et l'étranger, pratiquement toutes les régions du Canada ont enregistré une baisse de la croissance économique en 2001, ce qui a entraîné un ralentissement brutal de l'économie canadienne, surtout en Ontario et au Québec. Le Canada s'est ressenti de l'affaiblissement de l'économie de son voisin du sud, principalement en raison d'une baisse marquée des exportations. Au Canada atlantique, la croissance économique a diminué en fonction de la faiblesse de la situation économique ailleurs, ce qui a entraîné une baisse des investissements commerciaux et des exportations. La faiblesse de la demande provenant des États-Unis a donné lieu au Canada atlantique à une réduction des exportations de nombreux produits dérivés de matières premières comme la pâte, le minerai de fer, le bois d'œuvre et les produits de transformation du poisson.

Bien que l'économie mondiale ait enregistré une forte baisse d'activité en 2001, l'économie canadienne s'en est mieux tirée que celle des États-Unis. En mars 2002, le gouverneur de la Banque du Canada a affirmé que le pire était passé pour le Canada et que la reprise était en cours.

Dans ce contexte de ralentissement économique mondial, l'économie du Cap-Breton devait toujours composer avec des ajustements structurels très fondamentaux en 2001, en raison de la fermeture de la dernière mine de la Société de développement du Cap-Breton à l'Île et de la fin de SYSCO. La perte de ces deux industries aura une incidence énorme sur l'économie de l'Île pendant de nombreuses années encore.

Pendant l'exercice, le taux de chômage du Cap-Breton a diminué par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les niveaux d'emploi sont supérieurs à ceux obtenus au quatrième trimestre des trois derniers exercices. Quant aux niveaux d'emploi annuels, ils sont supérieurs aux niveaux enregistrés ces 13 dernières années. En fait, les niveaux d'emploi se comparent à ceux du milieu des années 70, soit bien avant le déclin des industries du charbon, de l'acier et des pêches.

Population de l'Île du Cap-Breton de 1981 à 2001



Données de recensement de Statistique Canada

Main-d'œuvre	Cap-Breton*		Nouvelle-Écosse		Canada	
	Mars 2002	Mars 2001	Mars 2002	Mars 2001	Mars 2002	Mars 2001
Taux de participation	50,4 %	52,5 %	62,4 %	62,3 %	66,6 %	66,1 %
Taux de chômage	16,2 %	19,5 %	9,7 %	10,2 %	7,7 %	7,0 %
Taux d'emploi	42,2 %	42,2 %	56,3 %	55,9 %	61,4 %	61,5 %

*Les données sur la main-d'œuvre fournies par région économique ne sont pas ajustées de façon saisonnière.

Statistique Canada, Étude sur la main-d'oeuvre

L'exode demeure un problème au Cap-Breton. Selon les plus récentes données de recensement, la population de l'Île a diminué de sept pour cent au cours des cinq dernières années. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que ce sont les personnes de 25 à 39 ans qui s'en vont. Toute baisse de population dans ce groupe d'âge a de graves conséquences pour l'économie. C'est l'âge auquel les gens fondent une famille et établissent leur foyer, ce qui contribue au roulement de l'économie locale. Leur départ correspond également à une baisse de la population des jeunes de moins de cinq ans et des inscriptions scolaires.

La santé économique à long terme du Cap-Breton dépend de la création de richesse grâce aux exportations ou à la production de biens et services qu'il faudrait autrement importer pour servir la population locale. Pendant de nombreuses années, seules quelques entreprises du Cap-Breton ont exporté des produits autres que des matières premières. Bien que la conjoncture économique en 2001 ne se prêtait pas à l'établissement de nouvelles relations commerciales, les exportations vers les États-Unis se sont accrues considérablement ces dernières années, particulièrement les exportations de produits du papier, de pièces d'automobiles et de produits alimentaires.

Parmi les nouvelles exportations, il y a le revêtement de sol en bois expédié en Allemagne et au Royaume-Uni ainsi que les ensembles d'habitation qui partent vers l'Espagne, l'Allemagne et l'Islande. Ces deux dernières années, l'ouverture de plusieurs centres de services à la clientèle a généré des revenus d'exportation considérables ainsi que des emplois. Enfin, d'autres secteurs sont en croissance : métallurgie de l'acier, construction, plastiques, fenêtres, TI, arts et culture et artisanat.

Le rôle de la SECB consiste à favoriser la transformation de l'économie locale pour assurer la création d'emplois durables et l'établissement d'une économie plus équilibrée ou diversifiée. Il n'en demeure pas moins que, malgré les difficultés incessantes, l'économie du Cap-Breton évolue. Elle repose de moins en moins sur la production de biens et est davantage axée sur les services.

La conjoncture économique

Cette évolution est en grande partie attribuable à l'appui du gouvernement du Canada à l'égard du développement économique régional au fil des ans. L'économie locale s'est diversifiée et l'Île du Cap-Breton est mieux placée pour se relever de l'effondrement de l'industrie du charbon et de celle de l'acier. Ces trois dernières années, la SECB a appuyé des projets qui ont créé plus de 1 900 emplois dans des secteurs autres que ceux du charbon et de l'acier.

Les programmes fédéraux de développement économique comme ceux de la SECB assurent un investissement stratégique dans les secteurs où la réussite est la plus probable. Il est essentiel de mettre l'accent sur les secteurs qu'il est naturel de retrouver à l'Île ou qui peuvent être concurrentiels et se développer dans le contexte de la nouvelle économie mondiale. Ces secteurs peuvent être classés dans diverses catégories particulières en fonction des éléments naturels de l'Île, de ses ressources hauturières ou du bassin de talents qui s'y trouve. La SECB s'efforce également d'attirer de nouveaux investisseurs et d'accroître la capacité locale de vendre des produits et services sur les marchés internationaux.

Ce n'est certes pas une coïncidence si le taux de chômage est en baisse au même moment où la SECB appuie des projets qui ont plus de 1 900 emplois. Compte tenu de la complexité de l'économie, il n'est pas possible d'établir un lien direct, mais l'apport de la SECB à la santé économique du Cap-Breton est indéniable.

La SECB a comme défi et comme but ultime de laisser comme héritage des emplois durables permettant de faire concurrence à l'échelle mondiale pour que le Cap-Breton puisse de nouveau apporter une contribution nette à l'économie canadienne.

Rapport et analyse de la direction



Francis Mullins
directeur général,
Services intégrés et trésorier

Cadre de fonctionnement

La SECB a le mandat de favoriser le développement économique de l'île du Cap-Breton et d'une petite partie de la Nouvelle-Écosse continentale, soit la ville de Mulgrave et ses environs. Cette région subit d'importants changements structurels en raison de la décroissance de diverses industries, qui étaient traditionnellement le soutien principal de la région. Ces changements s'ajoutent à ceux qui sont opérés aux niveaux national et international pour tenir compte de la mondialisation et de la nécessité d'une compétitivité et d'une productivité accrues.



Lori Marenick
directrice, Vérification interne

En raison de ces défis sur le plan économique et de l'ajout de nouveaux programmes ces dernières années, la Société s'attend à recevoir un nombre accru de demandes de soutien et de services au cours des années à venir. Grâce à son statut de société d'État et à sa capacité d'agir à titre d'agent d'exécution de programme pour le compte du gouvernement du Canada, la SECB pourra continuer à faire intervenir des ressources diverses pour aplanir les difficultés économiques de l'Île du Cap-Breton.

Selon les premiers indicateurs économiques, il y a eu des progrès en matière de création d'emplois et d'augmentation du taux de participation malgré la fermeture récente de DEVCO et de SYSCO. Grâce à l'investissement stratégique de la SECB, d'autres paliers de gouvernement et du secteur privé, cette tendance devrait se maintenir.

Rendement financier

Les programmes de la SECB et ceux exécutés par la Société pour le compte du gouvernement du Canada sont toujours très sollicités. En 2001-2002, la SECB a utilisé ses programmes et ceux de l'APECA pour appuyer 157 projets et verser ainsi une aide de plus de 17,5 millions de dollars. À eux seuls, les 58 projets de la SECB ont reçu 6,9 millions de dollars.

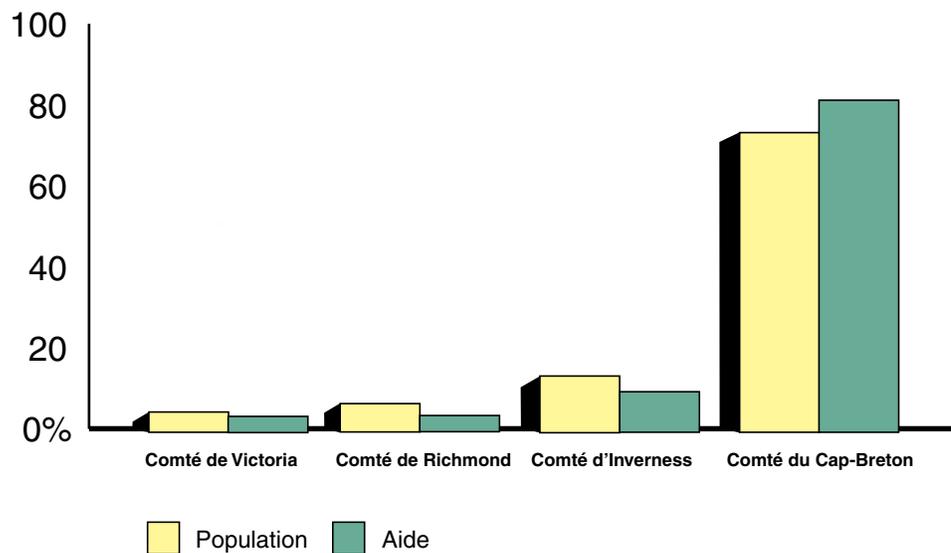
Pour ce qui est du portefeuille de prêts de la SECB, les comptes sont suivis de près. Il y a eu une augmentation des recettes et une diminution des comptes débiteurs. Au 31 mars 2002, le recouvrements du portefeuille de la SECB pour l'exercice 2001-2002 se sont chiffrés à 585 064 \$ (351 829 \$ en 2001), dont le règlement d'un compte en souffrance au montant de 256 000 \$. En outre, la Société a été exemptée de la *Politique de prélèvement concernant le financement des sociétés d'État* et elle reportera jusqu'à 1,3 million de dollars de l'exercice 2001-2002 sur l'exercice 2002-2003.

Rapport et analyse de la direction

Au 31 mars 2002, 2 % (7 % en 2001) des comptes débiteurs du portefeuille de l'APECA étaient jugés en souffrance. La valeur en dollars des comptes en souffrance au 31 mars 2002 était de 7 300 \$ (36 000 \$ en 2001). Les recouvrements du portefeuille de l'APECA pour l'exercice 2001-2002 ont atteint 2 049 000 \$ (1 789 000 \$ en 2001).

La SECB a également administré un portefeuille de participations évalué à un million de dollars en 2001-2002 (1,1 million de dollars en 2000-2001). Au cours de l'exercice, la Société s'est départie de ses intérêts dans le General Mining Building. Deux nouveaux investissements de 100 000 \$ chacun (Auberge Lynnwood et Jackmen Development Ltd.) se sont ajoutés au portefeuille en 2001-2002. Les recouvrements découlant de participations au capital pendant l'année se sont montés à 124 381 \$ et représentent la quote-part de la Société dans les bénéfices nets. Cette somme est inférieure à la somme de 147 814 \$ obtenue en 2000-2001, mais cette dernière comprenait un montant de 50 000 \$ attribuable au rachat d'un investissement initial dans l'Auberge Lynnwood.

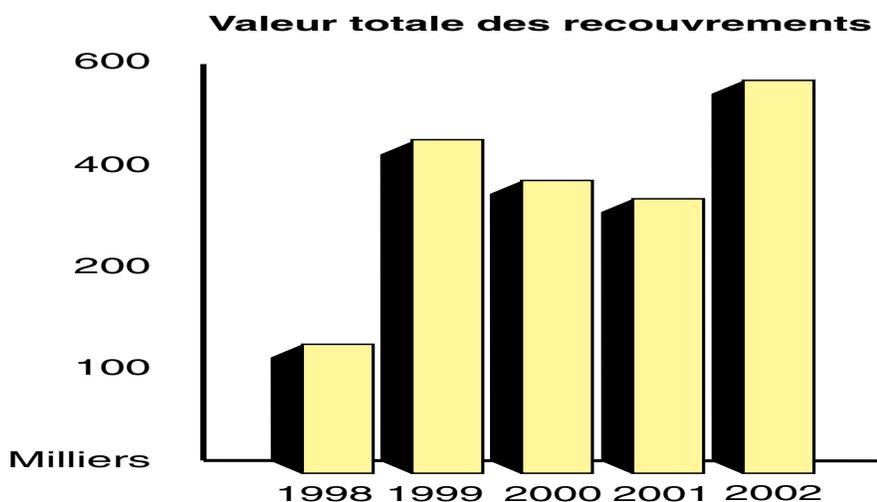
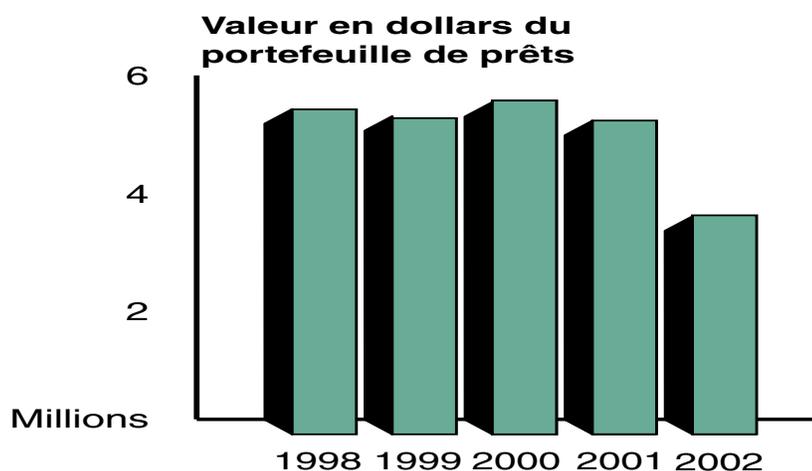
Aide de la SECB, par population et par comté



Responsabilité financière

La responsabilité financière demeure un principe directeur de la SECB, qui s'efforce constamment de freiner la hausse des coûts et d'offrir des services de qualité à sa clientèle. Comme la Société est un agent d'exécution de divers programmes du gouvernement du Canada, elle peut profiter de son infrastructure administrative pour réaliser des économies d'échelle. Cela lui a également permis d'affecter une plus grande part de ses budgets à l'exécution des programmes.

La SECB a relevé le défi consistant à rehausser le niveau d'expertise commerciale qu'elle offre à sa clientèle, au moyen de la formation et de l'embauche de nouveaux employés. En même temps, elle a réduit ses frais de fonctionnement et augmenté son budget de financement de projets.



États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers.

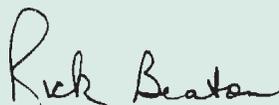
En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et qu'elles sont conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres adéquats sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration suite à la recommandation du Comité de vérification.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler son opinion sur ces derniers.

Le 17 mai 2002

Le vice-président et directeur de l'exploitation



Rick Beaton

Le directeur général, Services intégrés



Francis Mullins

Rapport du vérificateur

Au ministre pour les fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2002 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada



John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 17 mai 2002

États financiers

Bilan

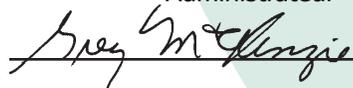
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
<u>ACTIF</u>		
À court terme		
Encaisse	5 209 181\$	6 893 376\$
Débiteurs nets (note 4)	5 672 475	3 093 993
Frais payés d'avance	<u>54 257</u>	<u>57 016</u>
	10 935 913	10 044 385
Prêts nets (note 5)	2 465 004	2 270 664
Placements nets (note 6)	300 000	400 000
Placement dans la filiale (note 7)	1	1
Immobilisations nettes (note 8)	<u>627 647</u>	<u>390 349</u>
	<u>14 328 565\$</u>	<u>13 105 399\$</u>
<u>PASSIF</u>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	9 068 953\$	8 813 081\$
Provision pour indemnités de départ	<u>405 261</u>	<u>374 644</u>
	9 474 214	9 187 725
<u>AVOIR</u>		
Avoir du Canada	<u>4 854 351</u>	<u>3 917 674</u>
	<u>14 328 565\$</u>	<u>13 105 399\$</u>
Engagements (note 11)		

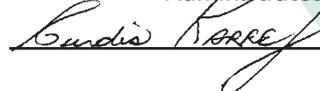
Voir les notes aux états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur



Administrateur



État des résultats et de l'avoir

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
Charges de programme		
Charges de développement (note 10)	10 100 929 \$	16 257 345 \$
Contribution à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (note 7)	25 000 000	15 000 000
Autres charges de programme (note 10)	1 324 850	1 772 564
Provision pour prêts douteux (note 5)	<u>33 041</u>	<u>23 157</u>
	36 458 820	33 053 066
Autres charges		
Frais d'administration	1 267 019	1 302 064
Amortissement	<u>122 684</u>	<u>114 084</u>
	<u>1 389 703</u>	<u>1 416 148</u>
Total des charges	<u>37 848 523</u>	<u>34 469 214</u>
Produits		
Installations de location	64 624	72 303
Intérêts, placements et autres	<u>402 105</u>	<u>438 676</u>
	<u>466 729</u>	<u>510 979</u>
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 12)		
Charges de programme	15 732 920	14 087 942
Traitements, services professionnels et autres	<u>2 081 027</u>	<u>1 755 754</u>
	17 813 947	15 843 696
Moins : Coûts recouverts de l'APECA	<u>(17 813 947)</u>	<u>(15 843 696)</u>
Coût d'exploitation net avant remise de taxe de vente harmonisée et crédit parlementaire	37 381 794	33 958 235
Remise de taxe de vente harmonisée (note 3)	<u>710 471</u>	<u>-</u>
Coût d'exploitation net avant crédit parlementaire	36 671 323	33 958 235
Crédit parlementaire	<u>37 608 000</u>	<u>33 614 000</u>
Bénéfice net (perte nette)	936 677	(344 235)
Avoir au début de l'exercice	<u>3 917 674</u>	<u>4 261 909</u>
Avoir à la fin de l'exercice	<u>4 854 351 \$</u>	<u>3 917 674 \$</u>

Voir les notes aux états financiers.

États financiers

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Crédit parlementaire reçu	35 806 000 \$	34 723 720 \$
Somme reçue de l'APECA	17 018 904	17 429 360
Remise de la taxe de vente harmonisée reçue	710 471	-
Rentrées de fonds du Fonds d'investissement du Cap-Breton pour services fournis	710 011	119 777
Rentrées de fonds – placements et compte bancaire	425 979	407 817
Rentrées de fonds – activités de location et autres parties	122 608	93 728
Sorties de fonds – charges de programme et frais d'administration	(36 463 897)	(32 118 127)
Paiements faits au nom de l'APECA	(18 436 935)	(13 456 309)
Paiements faits au nom du Fonds d'investissement du Cap-Breton	(758 097)	(280 022)
Paiements d'indemnités de départ	(38 244)	(230 000)
	<u>(903 200)</u>	<u>6 689 944</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursements de prêts	585 064	351 829
Sorties de fonds – prêts	(806 077)	(229 668)
Achats d'immobilisations	(359 982)	(223 761)
Achat d'action de la filiale	-	(1)
Achat d'un placement	(200 000)	-
	<u>(780 995)</u>	<u>(101 601)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(1 684 195)	6 588 343
Encaisse au début de l'exercice	<u>6 893 376</u>	<u>305 033</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>5 209 181 \$</u>	<u>6 893 376 \$</u>

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers

du 31 mars 2002

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie à l'Île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'Île.

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

La Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (Fonds d'investissement) a été constituée en société le 25 août 2000 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en tant que filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le Fonds d'investissement a été créé pour administrer le financement fédéral et provincial accordé pour favoriser l'adaptation de l'économie locale à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer ou de privatiser ses mines de charbon au Cap-Breton. Le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Fonds d'investissement a le même mandat que la Société.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé comme financement dans l'état des résultats et de l'avoir au cours de l'exercice où il est approuvé. Les prélèvements sont fonction des besoins de fonds.

b) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus, les charges et les engagements communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

États financiers

c) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette ou sont remboursables sous condition, selon les dispositions du contrat de prêt. Le montant libéré et tous les montants remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est octroyé ou restructuré. Si les conditions ne sont pas respectées, la libération ou les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative nette par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

e) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être constaté. La Société recommence à constater l'intérêt lorsque la provision spécifique pour prêt douteux est contrepassée.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées et de parts dans des sociétés en nom collectif. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur estimative de réalisation nette, laquelle est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La Société comptabilise une provision pour placements douteux correspondant au montant de la moins-value.

g) Placement dans la filiale

La Société comptabilise son placement dans la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton à la valeur d'acquisition parce que le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, la Société ne contrôle pas le Fonds d'investissement ou n'a pas d'influence notable sur ce dernier. Le gouverneur en conseil a ordonné que, les actifs et passifs restants soient transférés à la Société et que le Fonds d'investissement soit dissous lorsque les fonds octroyés au Fonds d'investissement auront été entièrement engagés.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. On établit l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 20 ans
Matériel et ameublement	de 4 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	5 ans

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de la Société au Régime correspond au coût entier des cotisations de l'employeur. Ce montant est fondé actuellement sur un multiple des cotisations exigées des employés, et peut changer dans le temps selon les résultats du Régime. Ces cotisations représentent le passif total de la Société au titre du Régime et sont passées en charges dans l'exercice. La Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

j) Indemnités de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines indemnités en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé à l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi importants.

La direction a estimé le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie, suivant les droits actuels.

3. Remise de taxe de vente harmonisée

Au cours de l'exercice, la Société a demandé et reçu une remise de 50 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) pour laquelle elle n'a pas reçu de crédit de taxe sur les intrants. Le montant présenté séparément dans l'exercice représente un recouvrement pour les exercices terminés de 1998 à 2001. Les remises de TVH de l'exercice sont constatées comme réductions des charges d'exploitation et de développement auxquelles elles se rapportent.

4. Débiteurs

Les débiteurs nets comprennent :

	2002	2001
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 12)	3 405 784 \$	2 638 559 \$
Autres débiteurs	458 691	449 434
Crédit parlementaire	<u>1 808 000</u>	<u>6 000</u>
	<u>5 672 475 \$</u>	<u>3 093 993 \$</u>

États financiers

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. Les autres débiteurs comprennent un montant de 213 167 \$ à recevoir du Fonds d'investissement pour services fournis en son nom. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur en raison de la courte durée des termes à courir.

Au cours de l'exercice, le Conseil du Trésor a accordé à la Société une exemption de la Politique de prélèvement concernant le financement des sociétés d'État pour permettre à la Société de reporter jusqu'à 1,3 million de dollars de fonds excédentaires de 2001-2002 au prochain exercice.

5. Prêts

Au 31 mars 2002, la Société avait un portefeuille de 44 comptes de prêt (2001 – 69), y compris des contributions remboursables. Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. Ce solde comprend ce qui suit :

	2002		2001	
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Prêts	1 935 252 \$	(449 713) \$	1 485 539 \$	1 205 947 \$
Contributions remboursables	1 846 694	(867 229)	979 465	1 058 161
Intérêt débiteur	-	-	-	6 556
	<u>3 781 946 \$</u>	<u>(1 316 942) \$</u>	<u>2 465 004 \$</u>	<u>2 270 664 \$</u>

La Société a six débiteurs (2001 – 6) qui représentent 72 p. 100 du solde (2001 – 69 p. 100).

La Société a fait d'importantes hypothèses pour établir cette estimation, y compris les montants à recouvrer, le moment du recouvrement, les conditions économiques et des facteurs liés aux taux d'intérêt. Si les principales hypothèses utilisées par la direction varient, l'estimation pourrait varier énormément. La provision pour prêts douteux est composée de ce qui suit :

	2002			2001
	Solde d'ouverture	Radiations	Provision	Solde de clôture
Spécifique	<u>2 347 323 \$</u>	<u>(1 063 422) \$</u>	<u>33 041 \$</u>	<u>1 316 942 \$</u>
				<u>2 347 323 \$</u>

La juste valeur des prêts est déterminée en fonction des flux monétaires futurs prévus actualisés au taux d'intérêt fixé pour les prêts du Trésor aux sociétés d'État. La juste valeur des prêts est d'environ 2,0 millions de dollars (2001 – 1,8 million de dollars). L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est attribuable au fait que 70 p. 100 (2001 – 78 p. 100) des prêts du portefeuille sont assortis d'un taux d'intérêt nul.

Le portefeuille comprend ce qui suit :

Taux d'intérêt annuel	2002		2001	
	Somme due	Provision	Valeur Comptable	Valeur Comptable
0 %	3 310 854 \$	(1 316 942) \$	1 993 912 \$	1 486 144 \$
Moins de 10 %	106 092	-	106 092	361 651
10 % et plus	365 000	-	365 000	416 313
	<u>3 781 946</u>	<u>(1 316 942)</u>	<u>2 465 004</u>	<u>2 264 108</u>
Intérêt débiteur	-	-	-	6 556
	<u>3 781 946 \$</u>	<u>(1 316 942) \$</u>	<u>2 465 004 \$</u>	<u>2 270 664 \$</u>

Le solde ci-dessus comprend des contributions remboursables ne portant pas intérêt de 979 465 \$ (2001 – 1 058 161 \$) après déduction de la provision pour prêts douteux.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

Échéance	2002		2001	
	Somme due	Provision	Valeur Comptable	Valeur Comptable
Échu	282 340 \$	(116 611) \$	165 729 \$	8 647 \$
2002	-	-	-	429 406
2003	665 031	(30 354)	634 677	322 368
2004	492 364	(128 666)	363 698	309 168
2005	471 391	(118 272)	353 119	283 165
2006	408 853	(116 644)	292 209	271 400
2007 et au-delà	<u>1 461 967</u>	<u>(806 395)</u>	<u>655 572</u>	<u>639 954</u>
	<u>3 781 946</u>	<u>(1 316 942)</u>	<u>2 465 004</u>	<u>2 264 108</u>
Intérêt débiteur	-	-	-	6 556
	<u>3 781 946 \$</u>	<u>(1 316 942) \$</u>	<u>2 465 004 \$</u>	<u>2 270 664 \$</u>

Des prêts-subventions totalisant 187 903 \$ (2001 – 594 773 \$) ne sont pas inclus dans le portefeuille de prêts. L'état des résultats et de l'avoir comprend un recouvrement de 374 111 \$ (2001 – charge de 52 065 \$) pour les prêts-subventions octroyés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Des contributions remboursables sous condition totalisant 15,6 millions de dollars (2001 – 12,1 millions de dollars) ne sont pas incluses dans le portefeuille de prêts. L'état des résultats et de l'avoir comprend une charge de 3,7 millions de dollars (2001 – 9,0 millions de dollars) pour le versement de contributions remboursables sous condition pendant l'exercice.

Les charges pour les prêts-subventions et les contributions remboursables sous condition sont incluses dans les charges de développement. Si les conditions des prêts-subventions ou des contributions remboursables sous condition ne sont pas respectées, les sommes deviendront exigibles. Toute somme alors comptabilisée le serait après déduction de la provision pour prêts douteux nécessaire.

En 1999, la Société a cédé la propriété du parc industriel Sydport à un groupe du secteur privé. Le prix de vente était de 3,1 millions de dollars. Le solde non réglé était de 2,9 millions de dollars au 31 mars 2002 (2001 – 3,1 millions de dollars). Selon l'entente, la création d'emplois et les investissements dans le Parc compenseront pour l'hypothèque et l'intérêt qu'aurait dû payer le groupe du secteur privé. Si l'acheteur contrevient de façon importante aux conditions de l'entente, la Société se réserve le droit de reprendre possession du bien.

États financiers

6. Placements

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. La direction a comptabilisé ces placements après déduction de la provision pour placements douteux. Le solde comprend ce qui suit :

	2002			2001
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Participation dans un immeuble à bureaux	- \$	- \$	- \$	300 000 \$
Actions/unités de sociétés en nom collectif	1 000 000	(700 000)	300 000	100 000
	<u>1 000 000 \$</u>	<u>(700 000) \$</u>	<u>300 000 \$</u>	<u>400 000 \$</u>

La quote-part du bénéfice net de la Société, selon sa participation dans l'immeuble à bureaux, s'élève à 124 381 \$ (2001 – 97 814 \$). Au cours de l'exercice, la Société a mis fin à sa participation dans l'immeuble à bureaux. Les débiteurs comprennent la réalisation de ce placement. Les actions et les unités de sociétés en nom collectif sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote rachetables au gré de la Société et au gré du porteur et d'unités de sociétés en nom collectif. Aucun dividende n'a été reçu ni déclaré au cours de l'exercice (2001 – aucun).

La provision pour placements douteux est fondée sur des hypothèses importantes de la direction au sujet de la durée, du montant et du taux d'actualisation. Si ces hypothèses varient, les montants pourraient différer de façon marquée. La juste valeur des placements, déterminée à partir des flux monétaires futurs actualisés selon le contrat, est semblable à leur valeur comptable.

7. Placements dans la filiale

Sommaire de la situation et des résultats financiers pour l'exercice d'exploitation du Fonds d'investissement :

Bilan	Au 31 mars 2002	Au 31 mars 2001
Actif	41 323 831 \$	18 172 599 \$
Passif	2 798 504	180 436
Avoir de l'actionnaire	38 525 327	17 992 163
État des résultats	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002	Pour les sept mois terminés le 31 mars 2001
Charges de programme	(7 642 949) \$	- \$
Frais d'administration et de soutien de programme	(1 283 080)	(305 686)
Intérêts créditeurs	1 359 193	257 920
Financement de la Société d'expansion du Cap-Breton	25 000 000	15 000 000
Autre financement public	3 100 000	3 039 928
Bénéfice net après financement public	<u>20 533 164 \$</u>	<u>17 992 162 \$</u>

Le Fonds d'investissement a émis une action de 1 \$. Cette action représente le placement de la Société dans le Fonds d'investissement et est comptabilisée à la valeur d'acquisition; ces résultats ne sont donc pas présentés dans les états financiers.

8. Immobilisations

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé et réduction de valeur	Valeur comptable nette
Terrains pour développement	345 805 \$	341 596 \$	4 209 \$
Matériel, ameublement et améliorations locatives	1 777 232	1 330 978 \$	446 254
Installations de location	2 503 690	2 326 506	177 184
	<u>4 626 727 \$</u>	<u>3 999 080 \$</u>	<u>627 647 \$</u>
			<u>390 349 \$</u>

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer s'établissent comme suit :

	2002	2001
Somme due à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	400 626 \$	428 444 \$
Somme à payer au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	4 350 711	4 973 699
Autres crédoiteurs	4 317 616	3 410 938
	<u>9 068 953 \$</u>	<u>8 813 081 \$</u>

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres crédoiteurs, qui sont liés à des charges de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

10. Charges de programme

Les charges de développement et les autres charges de programme comprennent ce qui suit :

	2002	2001
Charges de développement		
Accès au capital	9 049 324 \$	14 694 282 \$
Commercialisation du tourisme	506 128	846 917
Commerce et investissement	200 588	277 236
Politique et défense des intérêts	159 569	193 258
Image	157 755	55 559
Initiatives stratégiques	27 565	190 093
	<u>10 100 929 \$</u>	<u>16 257 345 \$</u>
Autres charges de programme		
Soutien des programmes	1 183 232 \$	1 628 730 \$
Installations de location	141 618	143 834
	<u>1 324 850 \$</u>	<u>1 772 564 \$</u>

États financiers

11. Engagements

- a) Au 31 mars 2002, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 4 028 940 \$ (2001 – 5 926 335 \$).
- b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

2003	475 108 \$
2004	475 108
2005	475 108
2006	39 592
	<u>1 464 916 \$</u>

12. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par des ministères et organismes fédéraux et d'autres sociétés d'État, qui s'est élevé à 97 949 \$ (2001 – 100 668 \$), est présenté dans l'état des résultats et de l'avoir. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées selon la valeur de l'échange.

La Société a signé un protocole d'entente avec la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton qui régit le montant de la contribution au Fonds d'investissement et la prestation de services pour le soutien administratif et de programme. En outre, la Société a fourni des services d'administration et de soutien de programme d'une valeur de 762 935 \$ (2001 – 232 130 \$) et 2 848 \$ (2001 – 54 640 \$) pour les immobilisations, et a recouvré ces sommes du Fonds d'investissement.

13. Régime de retraite

Au cours de l'exercice, la Société a été tenue de cotiser au Régime de pensions de retraite de la fonction publique au taux de 2,14 fois les cotisations des employés. Les cotisations au Compte de pension de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2002	2001
Société	392 028 \$	307 750 \$
Employés	<u>178 800</u>	<u>159 073</u>
	<u>570 828 \$</u>	<u>466 823 \$</u>

14. Indemnités de départ

La charge au titre des indemnités de départ de l'exercice terminé le 31 mars 2002 est de 78 376 \$ (2001 – 154 931 \$).

Ressources humaines

« La SECB estime que sa force réside dans son personnel, d'où son engagement à l'égard du perfectionnement des ressources humaines. » Rick Beaton

La SECB compte sur un effectif de 53 personnes pour exécuter ses programmes et services, principalement à partir de son administration centrale, à Sydney, et à partir d'un bureau auxiliaire à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'un effectif relativement jeune, puisque la moyenne d'âge se situe à 43,4 ans. L'équipe de direction est représentative de cette jeunesse, l'âge moyen se situant à 45,5 ans. Non moins de 68 % des membres du personnel sont âgés de 45 ans ou moins et près de la moitié (49 %) font partie du groupe des 36 à 45 ans. La Société profite des compétences d'un personnel formé dans divers domaines, et bon nombre ont une longue expérience dans le secteur privé. Près de 20 % des membres du personnel détiennent un titre professionnel et 12 % ont une maîtrise. La langue maternelle de plus de 5 % des employés est le français, et 13 % de l'effectif est bilingue (anglais et français). La grande majorité du personnel est originaire du Cap-Breton et de Mulgrave.

La Société comprend que la qualité de son effectif influe sur sa capacité d'offrir un service de qualité et des conseils professionnels à sa clientèle. C'est pourquoi, lors du renouvellement de sa politique sur les RH, elle a mis davantage l'accent sur le recrutement, la qualité du milieu de travail et l'apprentissage.

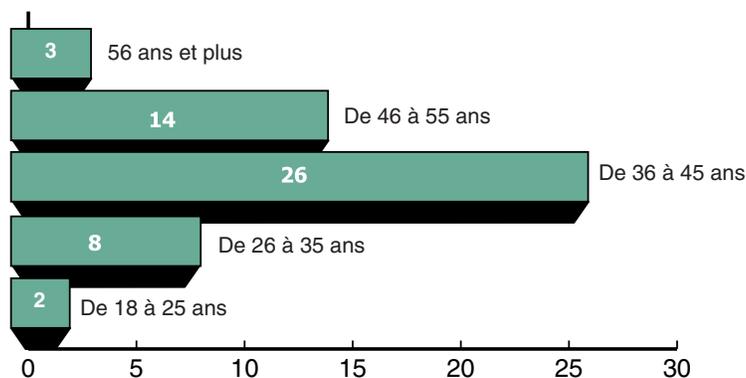
Des changements importants ces deux dernières années ont entraîné le recrutement de 16 nouvelles personnes, qui sont principalement affectées aux programmes commerciaux. Ces personnes, dont sept sont des comptables agréés, ont une solide expérience de la consultation dans le domaine des affaires, du counselling et de la comptabilité. La Société a également créé de nouveaux postes dans les domaines des communications, de la vérification interne ainsi que du soutien et des services généraux.

Étant un organisme relativement petit, la SECB peut insister sur le mieux-être dans le milieu de travail. L'atmosphère y est toujours agréable tout en restant professionnelle. La Société offre des salaires et des avantages intéressants. Elle a d'ailleurs adopté une structure salariale qui s'aligne sur celle de nombreux organismes des secteurs privé et public. Pour assurer le professionnalisme, la direction met l'accent sur l'importance de la collaboration, de l'innovation et de la formation continue.

Âge moyen :	43,4
Âge moyen des cadres supérieurs	45,5
Années de service	
Moins de 10 ans	36
10 ans et plus	17
Effectif total	53

Données sur les effectifs par groupe d'âge

(au 31 mars 2002)



Ressources humaines

Les employés ont un intérêt dans la réussite de la Société, qui les invite à y contribuer de leurs idées et suggestions novatrices. Les possibilités d'affectation sont appuyées. Pour favoriser leur bien-être, les membres du personnel peuvent profiter d'un programme d'aide aux employés et, en collaboration avec d'autres organismes du gouvernement du Canada dans la région, d'un accès privilégié à des installations de conditionnement de premier ordre. La Société s'efforce d'offrir des horaires de travail souples.

La SECB confirme son engagement à l'égard de la formation des membres de son personnel en les encourageant activement à suivre des études supérieures. Ces deux dernières années, la SECB a consacré environ 80 000 \$ par année à l'éducation et à la formation. Au cours de cette période, huit membres du personnel ont obtenu un diplôme universitaire et six autres ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études supérieures. D'autres employés ont opté pour des programmes plus courts et des ateliers.

La Société a récemment demandé aux membres de son personnel s'ils étaient intéressés à approfondir leur connaissance du français. Dix personnes ont répondu à l'appel et leurs aptitudes ont été évaluées. Elles recevront la formation nécessaire au cours des trois prochaines années.

La planification et l'évaluation du rendement sont un élément essentiel de la gestion des RH, et la Société a récemment revu ses pratiques en confiant davantage de responsabilités de planification des ressources aux gestionnaires des services. Chaque employé est invité à prévoir au moins une activité de formation pendant l'exercice.

Les mesures de perfectionnement des ressources humaines de la SECB sont axées sur ses besoins actuels et à long terme. Le conseil d'administration vient d'adopter un plan de relève de la direction fondé sur le recrutement, la qualité du milieu de travail et la formation. L'objectif est d'assurer une transition ordonnée des principales responsabilités au sein de l'organisme, à mesure que les employés actuels passent à autre chose ou prennent leur retraite.

L'intérêt que la Société accorde au perfectionnement des ressources humaines est de bon augure pour l'avenir de l'organisme et sa capacité d'offrir continuellement un service de qualité supérieure au public.

Responsabilité sociale

Protection de l'environnement

Droits de la personne

Déontologie

Confidentialité de l'information

Investissement dans la jeunesse et l'éducation

Engagement à l'égard de la Loi sur les langues officielles

Esprit communautaire

Protection de l'environnement

Dans ses transactions, la SECB tient compte des risques pour l'environnement comme elle tient compte des risques financiers. Elle respecte les prescriptions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) bien qu'elle n'y soit pas tenue. Elle s'y conforme de bon gré afin d'assurer la protection de l'environnement. Elle fait appel à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui mène une étude d'impact pour tous les projets et qui, le cas échéant, définit les mesures d'atténuation nécessaires. Ces mesures sont intégrées aux conditions de versement de l'aide convenues entre la Société et le requérant. Désireuse d'améliorer les normes environnementales, la SECB encourage les personnes avec qui elle fait des affaires à adopter des pratiques exemplaires.

Dans ses propres activités, la SECB respecte les principes du développement durable. Pour commencer, elle s'est équipée d'imprimantes duplex, elle encourage le recyclage et elle n'utilise plus de verres jetables. En outre, elle continue d'examiner la possibilité d'utiliser des véhicules à combustible de remplacement, même s'il a été impossible d'adopter ces véhicules en raison de problèmes d'approvisionnement dans certaines régions de l'Île.

Droits de la personne

Les employés et les représentants de la SECB et les autres intervenants ont droit au respect de leur dignité et doivent pouvoir travailler sans être victimes d'intimidation, d'hostilité ni d'injures. C'est pourquoi la Société s'engage à créer et à offrir un milieu où il est possible de travailler et de mener des affaires sans devoir faire face au harcèlement ni à la discrimination, notamment en raison de l'âge, de la race, de la couleur, de la religion, des croyances, du sexe, de la nationalité, de l'origine ethnique, du lieu de naissance, de la citoyenneté, de la langue, des convictions politiques, de l'état civil, de la situation familiale, d'une grossesse, de l'orientation sexuelle ou d'un handicap. Les lignes de conduite de la SECB relativement aux ressources humaines sont examinées régulièrement pour veiller à ce que la Société demeure un employeur de choix au Cap-Breton.

La Société dispose d'une ligne de conduite sur le harcèlement; deux employés ne faisant pas partie de la direction ont reçu une formation de conseiller pour les cas de harcèlement et peuvent recevoir les plaintes des employés.

Responsabilité sociale

Déontologie

Les employés et les représentants de la SECB doivent toujours agir dans le meilleur intérêt de la Société. Si l'employé doit choisir entre l'intérêt de la Société et le sien, il y a conflit d'intérêts. Il importe que les décisions des employés et des représentants soient prises de façon à ce qu'aucun avantage personnel ni financier ne découle des transactions d'affaires, des relations ni de toute autre considération personnelle, et elles ne doivent pas donner l'impression de conflit d'intérêts.

Il est prévu dans le code de conduite de la SECB que ses employés et représentants doivent observer les normes de conduite les plus strictes qui soient relativement aux conflits d'intérêts. Divers moyens permettent de respecter ces normes : évitement, divulgation, désistement et dessaisissement.

Confidentialité de l'information

La SECB respecte les droits à la protection des renseignements personnels des personnes avec qui elle fait affaire, notamment leurs droits à la sécurité de l'information. Elle assure la sécurité de l'information confidentielle qu'elle détient, et elle ne l'utilise que pour ses propres besoins.

Certains employés ont accès à de l'information délicate ou confidentielle dont la diffusion pourrait nuire considérablement à la Société, à son personnel et à d'autres intervenants. C'est pourquoi les employés et les représentants de la SECB sont extrêmement prudents lorsqu'ils utilisent cette information. Elle ne leur est d'ailleurs communiquée que lorsque cela est nécessaire, et toute personne qui y a accès doit y être autorisée par la loi.

Investissement dans la jeunesse et l'éducation

Depuis sa création, la SECB s'associe aux établissements d'enseignement et aux principaux intervenants pour développer une économie offrant des possibilités aux jeunes.

Grâce à son programme de bourses, la SECB a versé un total de 11 200 \$ à 16 étudiants méritants pour les aider à faire des études post-secondaires.

En 2001-2002, la SECB a investi un total de 467 000 \$ dans l'infrastructure d'enseignement post-secondaire en appuyant le Collège universitaire du Cap-Breton et les collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse (campus Marconi et campus de la région du Détroit).

La SECB vient en aide aux étudiants en leur offrant du travail pendant l'été et des stages. En 2001-2002, elle a engagé six étudiants dont les domaines d'intérêt étaient les affaires, les sciences, les arts et l'agriculture commerciale.

Loi sur les langues officielles

La SECB veille à respecter la *Loi sur les langues officielles* (LLO), tant dans son fonctionnement que dans ses activités d'extension. Elle a développé des relations de travail étroites avec les collectivités de la minorité linguistique au Cap-Breton. Elle a engagé un nouvel agent de développement bilingue pour servir les deux collectivités francophones de l'Île. En 2001-2002, la Société a participé à l'établissement de nouvelles installations axées sur le tourisme et le patrimoine dans ces collectivités ainsi qu'à la mise en place de l'infrastructure des technologies de l'information et à la promotion de possibilités de formation. Les clients commerciaux de ces régions ont profité des programmes de la Société. En outre, la Société est venue en aide aux collectivités qui se préparent à la tenue du Congrès mondial acadien, en Nouvelle-Écosse, en 2004.

En tant que société d'État, la SECB n'est pas tenue de participer aux activités de coordination du ministère du Patrimoine canadien conformément à l'article 42 de la LLO. Cependant, en raison de son mandat en matière de développement économique et de l'importance de ce mandat pour la vitalité des collectivités de langue minoritaire, la Société collabore, avec le ministère du Patrimoine canadien, à l'application de l'article 41. En outre, la SECB siège à un comité provincial pour la promotion des langues officielles, qui relève du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse. La Société a nommé un champion des langues officielles, qui est en rapport avec le Conseil du Trésor et les autres sociétés d'État en vue de la promotion des langues officielles, tant au sein de la Société que dans la région visée par son mandat.

Esprit communautaire

Le personnel de la SECB organise des collectes de fonds pour diverses œuvres caritatives. Il participe notamment à la campagne Centraide, au recyclage des bouteilles et des canettes, à des journées décontractées et à des tombolas. Les fonds recueillis sont remis à l'association des Grands Frères et des Grandes Sœurs et aux banques alimentaires locales; ils servent à acheter des articles pour des familles dans le besoin à Noël. Grâce à la générosité de son personnel, qui donne temps et argent, la Société apporte une contribution au milieu dans lequel elle évolue. La SECB appuie entièrement le bénévolat et les employés qui désirent participer à ces activités.

Conseil d'administration

Composition actuelle du conseil d'administration de la SECB :



Dennis Wallace

M. Wallace a été nommé président du conseil d'administration de la SECB de président de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique le 4 septembre 2001. Auparavant, il a été sous-ministre délégué du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pendant trois ans.



Rick Beaton

M. Beaton est vice-président et directeur général de la SECB. Il a auparavant été directeur général des programmes au bureau de l'APECA de l'Île-du-Prince-Édouard et agent de liaison ministérielle au cabinet du ministre de l'APECA, à Ottawa.



Betty Ann AuCoin

M^{me} Aucoin est administratrice de l'Hôpital Sacré-Coeur et du Foyer Père-Fiset, à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse.



Spyro Trifos

M. Trifos est architecte, propriétaire exploitant de Trifos Design Consultants, à Sydney, en Nouvelle-Écosse.



Ferne MacLennan

M^{me} MacLennan est éducatrice (au campus de la région du Détroit du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse) et activiste en développement économique des collectivités, à River Denys, en Nouvelle-Écosse.



Curdis Karrel

M. Karrel est un homme d'affaires, propriétaire exploitant d'Island Distributors et d'autres commerces à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Membre du comité de vérification



Gregory MacKenzie

M. MacKenzie est comptable agréé et syndic de faillite, conseiller principal chez KPMG Chartered Accountants, à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Président du comité de vérification

Régie de la Société



Joe Wild
conseiller juridique et
secrétaire de la Société

En 2001-2002, le conseil d'administration s'est concentré sur la gestion du changement. Il a poursuivi le travail entrepris au cours de l'exercice précédent et a fait des progrès importants dans la mise en œuvre d'un nouveau cadre de régie.

À la suggestion des membres du conseil en 1999-2000, le Conference Board du Canada a été invité à diriger un programme d'étalonnage des pratiques de régie de la SECB. Ce programme a été achevé au cours de l'exercice précédent et a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau cadre de régie, qui confirme le rôle du conseil en matière de gestion des risques de la Société, de planification stratégique et générale et d'élaboration de politiques. Le cadre énonce et précise les rôles de la direction et du directeur général. En outre, il fournit un mandat au président du conseil et au comité de vérification.

Cette année, les membres du conseil ont participé à un atelier de réflexion avec la haute direction animé par le Conference Board du Canada, et le conseil a tenu sept réunions et trois téléconférences. Le travail du conseil pendant la période a consisté surtout à adopter un nouveau cadre d'orientation pour l'élaboration du système de gestion du risque dans l'ensemble de la Société. Le conseil a délégué de nombreux pouvoirs à la haute direction pour ce qui est des opérations et il a approuvé un nouveau processus de planification générale.

Le comité de vérification du conseil, présidé par M. Greg MacKenzie, s'est réuni à trois reprises. Outre son travail visant le portefeuille de prêts, le comité s'est attaché à guider le Service de vérification interne, à revoir les mesures de contrôle internes et à assurer l'efficacité et l'efficience des systèmes internes de la Société.

Les pages qui suivent présentent une auto-évaluation des pratiques de régie de la Société en fonction des lignes directrices visant la régie des sociétés d'État, qui ont été élaborées par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor du Canada. Comme ces lignes directrices sont conçues pour être adaptées aux besoins du cadre de régie de chaque société, il n'est pas toujours possible ni souhaitable de les suivre toutes à la lettre. Des projets pour 2002-2003 sont présentés là où il est souhaitable de le faire.

Régie de la Société

Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques (Ministère des Finances et Conseil du Trésor du Canada)

Responsabilités du conseil	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>1. Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait assumer formellement la responsabilité de la gérance de la société. Le conseil :</p>			
<p>a. approuve l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de la Société;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Automne 2001 – Le conseil et la direction assistent à un atelier de réflexion pour élaborer le nouveau cadre stratégique et de planification. • Automne 2001 – Le conseil discute des plans, priorités et objectifs. • Janvier 2002 – La direction examine le projet de plan d'entreprise avec chaque membre du conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation accrue du conseil grâce à un atelier de réflexion en vue de discuter d'un plan stratégique/d'entreprise et de la consultation du public. 	
<p>b. définit les principaux risques et veille à ce que les systèmes appropriés de gestion soient mis en œuvre;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un système d'évaluation des risques liés aux projets est en place depuis plusieurs années. • Le conseil se charge de gérer le risque au niveau de la Société. • 2001-2002 – Le conseil approuve des directives sur le type de projets et d'aide que la direction peut autoriser. • 2001-2002 – Des rapports sont présentés régulièrement au conseil quant au portefeuille de prêts/de participations et aux objectifs de rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un cadre de reddition des comptes. • Amélioration des lignes directrices. • Perfectionnement des systèmes de gestion et de diffusion de l'information. 	
<p>c. approuve le plan de relève de la direction;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2001-2002 – La direction présente un plan de relève au conseil et discute de la formation et du perfectionnement de candidats pouvant se joindre à la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut préciser les besoins en formation et prendre les mesures nécessaires. 	

-  Respect partiel des lignes directrices; aucun correctif en cours ni prévu
-  Respect partiel des lignes directrices; correctif en cours
-  Respect des lignes directrices

Responsabilités du conseil	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>d. veille à ce que les systèmes d'information et les pratiques de gestion de la société répondent aux besoins du conseil et lui garantissent l'intégrité des renseignements produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2000-2001 – Selon un sondage confidentiel et indépendant, le conseil est satisfait de la quantité et de la qualité de l'information, qui pourrait toutefois lui être fournie plus rapidement. • 2001-2002 – La direction s'engage à transmettre l'information au conseil au moins sept jours avant une réunion, lorsque cela est possible. • La direction donne toujours l'occasion aux membres du conseil de faire connaître leur point de vue lors des réunions. • 2001-2002 – Le comité de vérification demande l'examen des mesures de contrôle internes. Les systèmes de gestion des frais de déplacement, d'immobilisations, de formation, etc. sont examinés et jugés satisfaisants par le comité. • Automne 2001 – Le conseil approuve le mandat du comité de vérification. 		

Objectifs liés à l'intérêt public	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>2. Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait examiner ses objectifs liés à l'intérêt public et, périodiquement, le mandat qui lui est conféré par la loi pour s'assurer qu'ils sont toujours pertinents. Le conseil devrait :</p>			
<p>a. documenter les objectifs courants de la société liés à l'intérêt public;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2001-2002 – Le conseil adopte le nouveau cadre de planification stratégique. • 2001-2002 – Le conseil passe en revue le mandat et l'énoncé de mission de la SECB dans le cadre du processus de planification générale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil rencontrera les actionnaires au moins deux fois par an pour discuter des plans et priorités. 	
<p>b. bien comprendre les compromis du moment à faire entre les objectifs liés à l'intérêt public et les objectifs commerciaux de la société, qui sont en concurrence;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les crédits parlementaires sont la source principale de revenus de la SECB. • L'objectif lié à l'intérêt du public est clair : le développement économique. • Les mesures commerciales sont habituellement exécutées selon le recouvrement des coûts et le mandat. 		
<p>c. évaluer la pertinence du mandat de la société d'État et, au besoin, soumettre des projets de modification au ministre de tutelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2001-2002 – Le conseil passe en revue le mandat, la mission et les priorités dans le cadre du processus de planification générale. • Le conseil estime qu'il revient aux actionnaires de procéder à un examen officiel et approfondi du mandat législatif ou d'en faire la demande. 		

Régie de la Société

Communications	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>3. Le conseil d'administration de chaque société devrait veiller à ce que la société communique efficacement avec le gouvernement, les autres intervenants et le grand public.</p>			
<p>a. Responsabilités en matière de communications (<i>actionnaire et partenaire</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il revient tout d'abord au président et au directeur général de communiquer avec les actionnaires pour le conseil. • Il revient tout d'abord au directeur général de communiquer avec les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil doit rencontrer les actionnaires deux fois par année pour discuter des plans et des priorités. • Le conseil participera aux consultations auprès des partenaires quant au plan stratégique / d'entreprise. 	
<p>b. Responsabilités en matière de rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents principaux sont le rapport annuel et le plan d'entreprise. • 2001-2002 – La SECB poursuit la mise en œuvre du cadre d'évaluation du rendement adopté en 2000-2001. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement des systèmes de mesure du rendement et de communication de l'information. 	

Relations entre le conseil et la direction	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>4. Le conseil d'administration et la direction des sociétés d'État devraient établir des relations de travail efficaces.</p>			
<p>a. Répartition des responsabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil et la direction entretiennent des relations de travail efficaces (les relations ont obtenu une note de 3,82 sur 5 dans un sondage du conseil mené en 1999-2000). • 2001-2002 – Le conseil, la direction et le Conference Board du Canada élaborent un mandat pour le conseil, le président, le directeur général, la direction et le comité de vérification. • Les mandats énoncent clairement les responsabilités en matière de consultation, d'élaboration, de contrôle, d'examen, de recommandation et d'approbation. 		
<p>b. Établissement de relations de travail</p> <p>c. Établissement de la responsabilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, le conseil examine et reconduit l'accord de responsabilisation avec le directeur général. • Il est clair que le conseil approuve l'orientation stratégique, les plans, les priorités et les politiques. • 2001-2002 – Le conseil confie l'approbation de la plupart des projets à la direction. • Le conseil doit approuver les projets d'un million de dollars et plus ou qui représentent un risque important pour la SECB. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil et son président élaboreront un accord annuel de responsabilisation. 	

Indépendance du conseil	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
5. Le conseil d'administration devrait s'assurer de son indépendance.			
a. Rôles du président du conseil <i>(Selon les lignes directrices, les postes de président du conseil et de chef de la direction devraient être confiés à deux personnes différentes.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la <i>Loi sur la SECB</i>, le président est le premier dirigeant; il s'agit d'un poste à temps partiel. • Cela est représentatif de l'intention de l'actionnaire. • Il faudrait modifier la <i>Loi sur la SECB</i> pour être conforme aux lignes directrices. • Le directeur général est chargé des opérations courantes. • Le DG assume les fonctions et les responsabilités habituellement confiées au chef de la direction. 		
b. Réunions du conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions du conseil se tiennent à huis clos, au besoin. 		
c. Fonctionnaires agissant à titre d'administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq des sept membres du conseil ne sont pas des fonctionnaires. • Le DG est actuellement un fonctionnaire nommé par la gouverneure en conseil. • Selon la <i>Loi sur la SECB</i>, le président est également président de l'APECA, soit un fonctionnaire. 		
d. Le recours à des comités	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a qu'un seul comité du conseil, le comité de la vérification. • Deux des trois membres votants, dont le président, ne sont pas des employés de la SECB. • Le conseil ne compte que 7 membres et n'a donc pas créé d'autres comités. 		
e. Conseils indépendants	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil prévoit la fourniture de conseils indépendants aux administrateurs. 		
f. Conflits d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les règlements administratifs du conseil prévoient un code déontologique qui précise le mode de déclaration des conflits d'intérêts conformément à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et aux articles applicables du <i>Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat</i>. 		

-  Respect partiel des lignes directrices; aucun correctif en cours ni prévu
-  Respect partiel des lignes directrices; correctif en cours
-  Respect des lignes directrices

Régie de la Société

Le poste de chef de la direction	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>6. Compte tenu de l'importance du poste de chef de la direction, le conseil d'administration de chaque société d'État devrait évaluer périodiquement ce poste ainsi que le rendement de son titulaire.</p>	<p>Selon le modèle de régie de la SECB, le premier dirigeant occupe un poste à temps partiel et son rôle principal est celui de président du conseil. Quant au DG, il assume des responsabilités de gestion courantes pour le conseil.</p>		
<p>a. Évaluation du poste de chef de la direction <i>(Selon les lignes directrices, le Ministre devrait consulter le conseil pour la nomination du chef de la direction)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le président de l'APECA est d'office président et premier dirigeant de la SECB. En raison de cette situation, le conseil ne participe pas au choix du président et premier dirigeant. Selon le modèle de régie de la SECB, le DG relève du premier dirigeant. 		
<p>b. Évaluation du rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'accord de responsabilisation du DG est passé en revue et reconduit chaque année. Le conseil transmet son point de vue sur le rendement du DG et du premier dirigeant au Ministre et au Bureau du Conseil privé (BCP). 	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil et son président élaboreront un accord annuel de responsabilisation. 	

Renouvellement du conseil	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
<p>7. Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait évaluer son efficacité et assurer son propre renouvellement.</p>			
<p>a. Évaluation du conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2000-2001 – Le conseil participe à une évaluation indépendante de ses pratiques de régie. 2001-2002 – Le conseil, en collaboration avec le Conference Board du Canada, dresse un profil de compétences et le transmet au BCP et au Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil entend procéder à une nouvelle évaluation de son efficacité et de ses pratiques de régie. 	
<p>b. Renouvellement du conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil communique son point de vue au Ministre quant aux nominations. La direction demande au conseil, au moins six mois avant l'expiration du mandat d'un de ses membres, de réfléchir aux compétences nécessaires et aux candidats possibles en vue du remplacement du membre visé. 		

Formation des administrateurs	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
8. Les administrateurs des sociétés d'État devraient avoir accès à des programmes d'orientation et de formation qui répondent à leurs besoins.			
a. Nouveaux administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une trousse et un programme d'initiation des nouveaux administrateurs. 		
b. Formation permanente	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du conseil sont invités à des colloques portant sur divers sujets d'actualité. 2001-2002 – Les membres du conseil participent à des colloques ou à des activités de réflexion visant la régie de la Société et les dossiers économiques ainsi qu'à des missions commerciales. 		

Honoraires	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
9. Le conseil d'administration devrait examiner le mode de rémunération des administrateurs et déterminer s'il est satisfaisant.			
	<ul style="list-style-type: none"> Au besoin, le conseil passe en revue les questions de rémunération et fait connaître son point de vue au ministre et au BCP. 		

Responsabilité de la régie de la société	Observation	Projets pour 2002-2003	Situation
10. Le conseil d'administration devrait assumer la responsabilité de déterminer l'approche de la société d'État en matière de régie.			
	<ul style="list-style-type: none"> 2001-2002 – Le conseil, en collaboration avec le Conference Board du Canada, élabore un plan de mise en œuvre des pratiques de régie de la Société. La régie est à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil entend commander un examen indépendant de son cadre et de ses pratiques de régie. 	

-  Respect partiel des lignes directrices; aucun correctif en cours ni prévu
-  Respect partiel des lignes directrices; correctif en cours
-  Respect des lignes directrices



*Société
d'expansion du
Cap-Breton*

Tour du Commerce
3^e étage
15, rue Dorchester
Sydney (N.-É.) B1P 6T7
Tél. : (902) 564-3600

w w w . s e c b . c a

